

BOURGS-CENTRES OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

COMMUNE DE SAINT-BAUZILLE DE PUTOIS

Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises

Association Territoriale Grand Pic Saint-Loup - Cévennes

Contrat 2^{ème} génération 2022 / 2028



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,
L'Association Territoriale Grand Pic Saint-Loup -Cévennes, représentée par Alain BARBE, son Président,

La Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises, représentée par Michel FRATISSIER, son Président

La Commune de Saint-Bauzille de Putois, représentée par Oscar ALLE, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu la délibération n° CP/2023-04/12.14 de la Commission Permanente du 21/04/2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie de l'Association Territoriale Grand Pic Saint-Loup Cévennes pour la période 2022-2028

Vu la délibération de la Commune de Saint-Bauzille de Putois,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises en date du **XX/XX/XX**,

Vu la délibération de l'Association Territoriale Grand Pic Saint-Loup – Cévennes en date du **XX/XX/XX**

Vu la délibération n° **XXX** de la Commission Permanente du **XX/XX/XX** du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent Contrat Bourg-Centre,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie et approfondie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet :

Le présent Contrat Bourg-Centre Occitanie a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises et l'Association Territoriale Grand Pic Saint-Loup – Cévennes et la Commune de Saint Bauzille de Putois, en y associant le CAUE de l'Hérault pour l'accompagnement dans la mise en place d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification des espaces publics.

- En organisant :
 - Dans le cas d'une Communauté de Communes : entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie.
 - Est principalement concernée la commune de : Saint Bauzille de Putois
- En présentant les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En définissant les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Ce Contrat a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et suménoises en y associant le CAUE de l'Hérault.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Saint Bauzille de Putois, ainsi que la qualité du cadre du vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- l'amélioration de l'attractivité du centre ancien pour recréer un cœur de bourg dynamique et accueillant ;
- la création d'infrastructures culturelles et sportives pour répondre aux besoins d'une population en évolution ;
- le renforcement du lien social et de la résilience environnementale de la commune ;
- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la valorisation des spécificités locales.

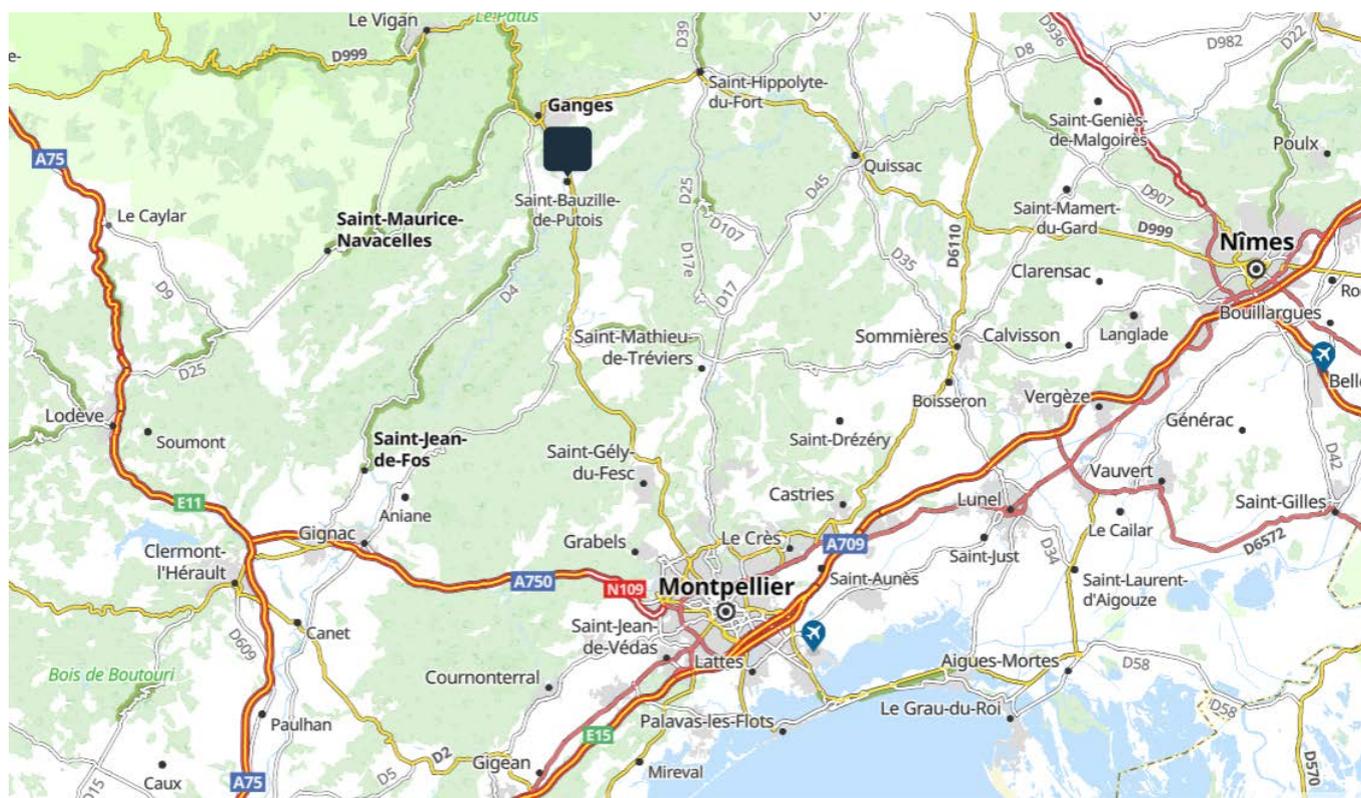
Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat.

Le présent Contrat Bourg-Centre Occitanie doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie de l'Association Territoriale Grand Pic Saint-Loup - Cévennes, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, les différents contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau Contrat), que d'approche programmatique (Programme Pluriannuel du Contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Article 2 : Contexte et enjeux :

Présentation de la Commune et de son territoire :



Introduction

La commune de Saint Bauzille de Putois est située dans la haute vallée de l'Hérault, en bordure méridionale des Cévennes, à une quarantaine de kilomètres de Montpellier. Environ six kilomètres séparent le bourg de la ville de Ganges.

« Porte d'entrée » des Cévennes, située entre la garrigue du Pic Saint Loup et les reliefs sud-cévenols, Saint Bauzille de Putois bénéficie d'un patrimoine naturel exceptionnel marqué notamment par la présence du fleuve Hérault et de l'imposant massif du Thaurac.

Le territoire communal, peu dense (18 km²) et rural, s'étend uniquement en rive gauche de l'Hérault ; le bourg, dont la Grand-Rue historique suit approximativement la courbe du fleuve, s'est développé à l'ouest de la commune. La commune est accessible depuis Montpellier par la RD986, axe de circulation majeur entre le littoral et l'arrière-pays. Après Saint Martin de Londres (Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup), Saint Bauzille de Putois est, venant de Montpellier, la deuxième agglomération directement traversée par cette route départementale. Au-delà de la commune, vers le Nord, la RD986, très fréquentée, permet d'atteindre Ganges via Laroque et se prolonge dans le Gard vers le Vigan (RD999). La D108 traverse également la commune d'Est en Ouest, la partie Est également très fréquentée (direction Montoulieu et Nîmes).

Saint-Bauzille-de-Putois est limitrophe de six communes :

- Moulès et Baucels (au Nord)
- Montoulieu (à l'Est)
- Ferrières-Les-Verreries (au Sud-Est)
- Brissac (au Sud)
- Agonès (à l'Ouest)
- Laroque (au Nord-Ouest)

Saint Bauzille de Putois fait partie de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises (créée le 1er janvier 2004) regroupant 9 communes de l'Hérault et 4 communes du Gard.

La commune est membre du SIVU de Ganges-Le Vigan (38 communes des cantons du Vigan, Alzon, Valleraugue, Sumène, Ganges) pour la gestion des rivières et du SIVU du Massif du Monnier pour la gestion des espaces forestiers.

Saint Bauzille de Putois est aussi située dans le périmètre immédiat du Grand Site de France « Gorges de l'Hérault ».

Elle fait partie des communes soumises à la loi relative au développement et à la protection de la montagne (Loi Montagne, 1985 & 2016).



Communauté des Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises.

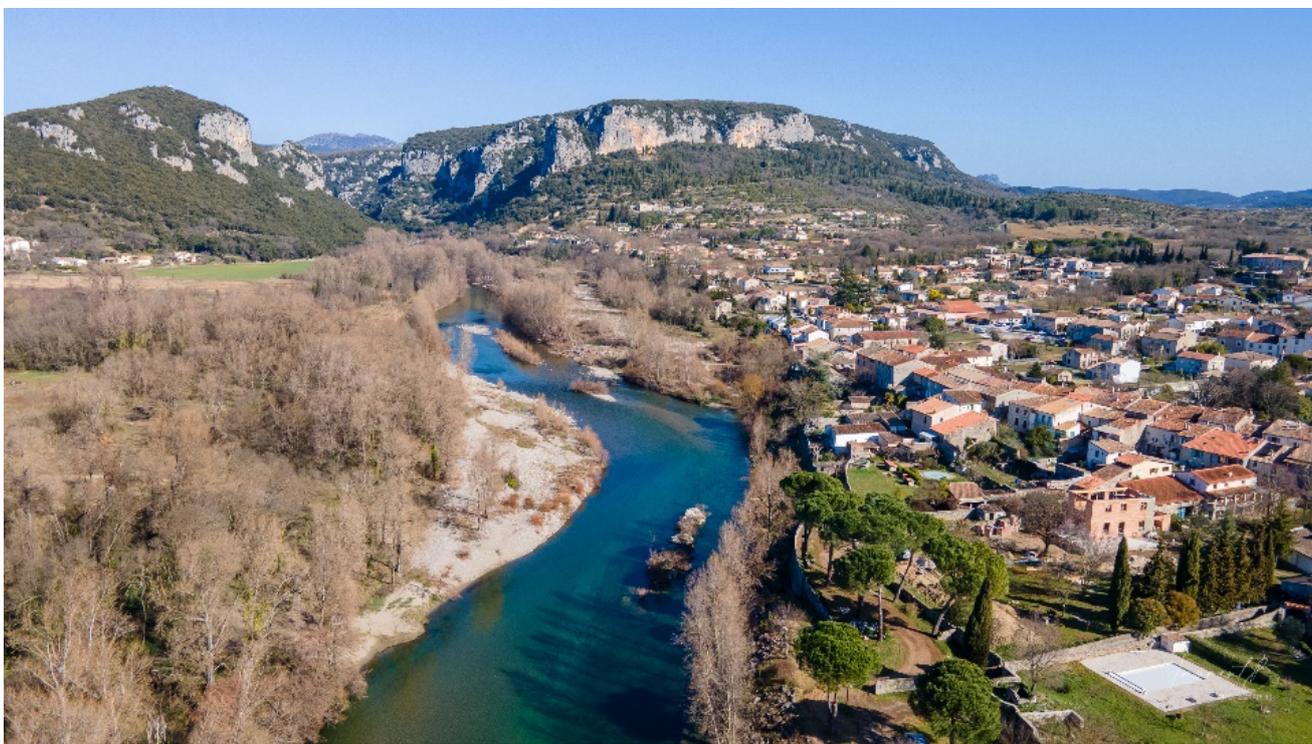
Aperçu géographique et géologique d'ensemble

La commune se situe au contact de deux grands ensembles géomorphologiques :

- au Sud, une vaste zone de garrigues, plissée ou tabulaire, correspondant à l'avant-pays du chevauchement du pli de Montpellier ;
- au Nord et à l'Ouest, le domaine des grands Causses (zone tabulaire de la vallée de la Vis et de la Séranne) et du massif Cévenol.

Entre ces deux grands ensembles, se trouve la zone de la faille des Cévennes, matérialisée par le massif du Thaurac.

Saint Bauzille de Putois appartient au bassin versant de l'Hérault qui délimite l'espace communal à l'Est sur environ 5 kilomètres et qui draine l'ensemble des écoulements superficiels de la commune. L'Alzon, affluent de l'Hérault, prend sa source sur la commune limitrophe de Montoulieu et traverse Saint Bauzille de Putois.



Saint Bauzille de Putois, le long de l'Hérault. Crédit photo : Laurent Boyer.

Entités paysagères

Le territoire de Saint Bauzille de Putois est ainsi fortement cadré par le relief :

- au nord, par le massif du Thaurac,
- au sud, par la colline du Patus (bois de Sauzet),
- à l'ouest, par les contreforts de la montagne de la Séranne,
- à l'est, par le travers de Montoulieu.

Saint Bauzille de Putois est le seul bourg de taille significative situé dans la cuvette constituée par ces reliefs. L'ensemble du paysage est longitudinal, s'étendant du Sud-Ouest au Nord-Est. Une seconde direction marque le territoire communal : la direction Nord-Sud, suivant le fleuve Hérault longé, à quelques mètres de distance dans la partie nord de la commune, par la RD986, axe de communication majeur entre les Cévennes et le littoral.

Risques naturels majeurs

La commune de Saint Bauzille de Putois est soumise à trois risques naturels majeurs :

- Le risque « inondation » : crues torrentielles et inondations de plaine (Hérault et Alzon).
- Le risque « feux de forêts » : vastes massifs boisés au Nord (Thaurac) et au Sud (Patus)
- Le risque « mouvement de terrain » (façade Sud du massif du Thaurac composée de falaises calcaires abruptes) et un aléa fort de retrait/gonflement des argiles à l'est du bourg.

Patrimoine paysager

Deux éléments sont particulièrement présents et remarquables dans le paysage de la commune : les falaises du Thaurac et les berges de l'Hérault.

Au-delà de la route menant à la Grotte des Demoiselles, on observe un ensemble rupestre remarquable : très escarpé, d'une longueur d'environ un kilomètre sur le rebord sud du plateau du Thaurac, il constitue un arrière-plan prégnant, visible de très loin depuis la plaine et, plus au sud, depuis le Col de la Cardonille. Les falaises du Thaurac sont de fait l'élément le plus marquant et emblématique du paysage de Saint Bauzille de Putois.



Le Massif du Thaurac (photo : office du Tourisme)

Les gorges de l'Hérault commencent sur la commune de Saint Bauzille de Putois et sur la commune limitrophe de Laroque. Au nord du bourg, la vallée de l'Hérault est étranglée par deux superbes piliers : sur la rive droite, le promontoire de Saint Micisse (315 mètres, commune d'Agonès) et sur la rive gauche, le massif du Thaurac (407 mètres) abritant la célèbre **grotte des Demoiselles** (commune de Saint-Bauzille-de-Putois). Cette vallée encaissée de l'Hérault aux falaises parfois verticales forme, du nord de la commune jusqu'à la commune voisine de Laroque, un ensemble harmonieux et remarquable.

De plus, le paysage porte l'empreinte des hommes qui ont contribué à le façonner, avec les nombreux terrassements en pierre qui délimitaient propriétés et cultures, notamment les oliveraies ; la culture de

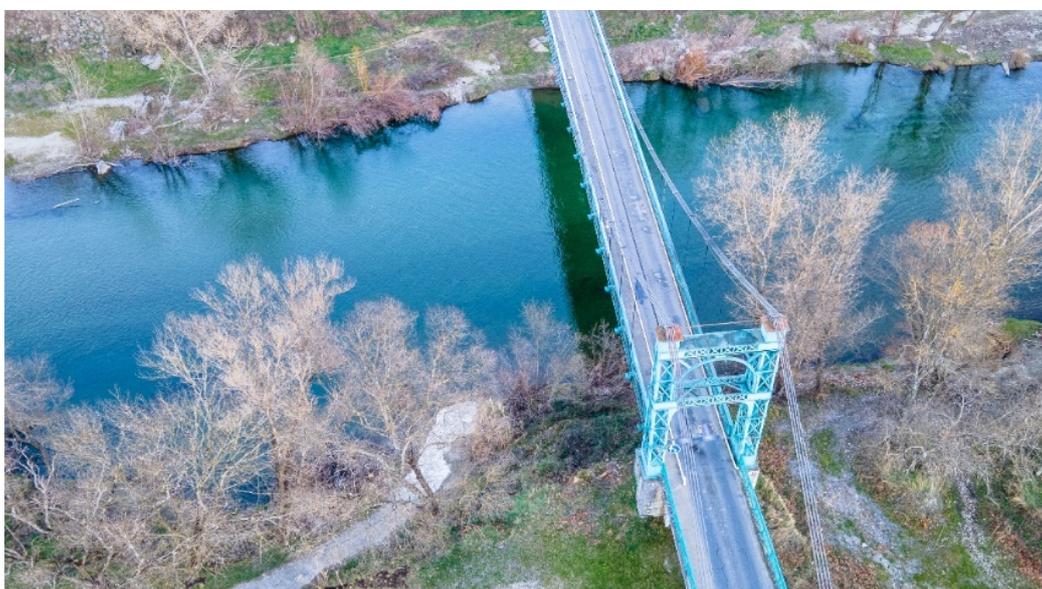
la vigne, connaissant un nouvel essor depuis quelques années, a également dessiné la plaine qui s'étend jusqu'à la commune de Montoulieu, à l'est ; la culture ancienne du ver à soie est évoquée par la présence de muriers. Les mazets en pierre qui ponctuent le paysage rappellent la longue tradition agricole du lieu et le travail des hommes et des femmes qui l'a marqué.



Les gorges de l'Hérault, au nord du bourg (photo : AM Motard)

Au sud-ouest de la commune, la vallée s'élargit pour faire place à un vaste plan d'eau arboré, partiellement aménagé, qui constitue un lieu de loisirs tout au long de l'année (baignades, promenades et activités sportives) et accueille nombre d'activités culturelles et associatives, attirant un public élargi aux communes voisines et, l'été, dans une moindre mesure, aux touristes.

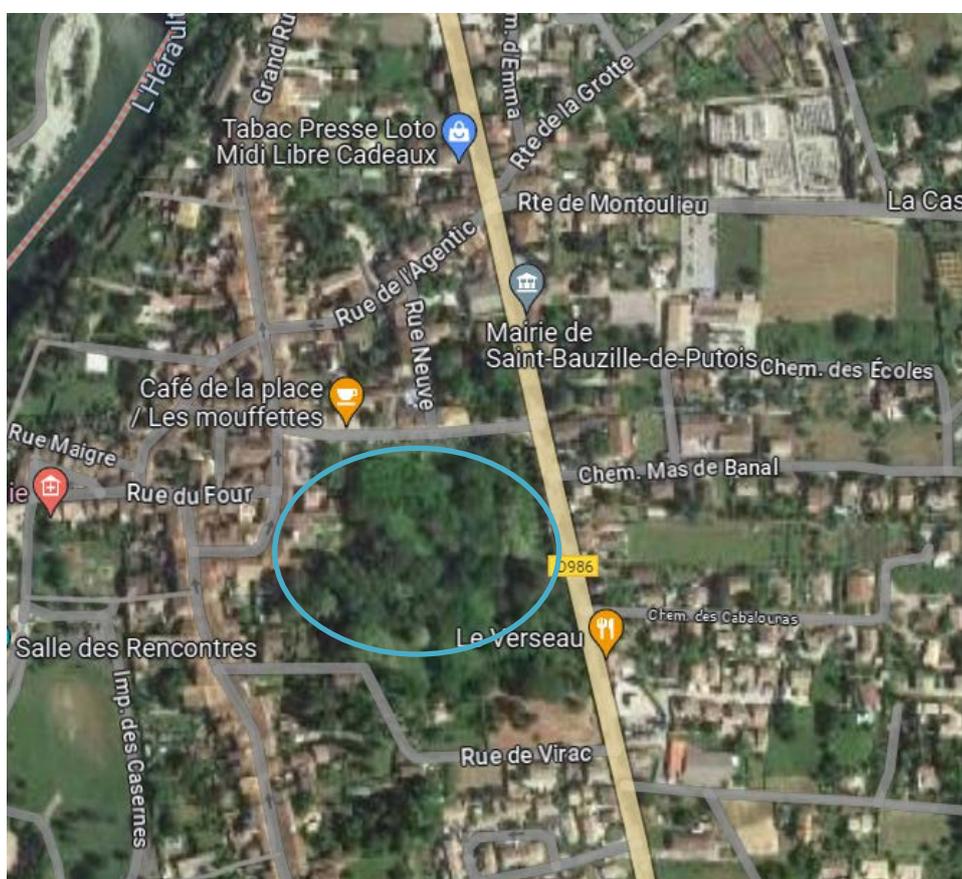
Le bourg s'étend depuis les berges du fleuve Hérault à l'ouest, bordé d'une ripisylve abondante, vers l'est de la commune, entouré de terres partiellement cultivées, majoritairement de vignes et oliviers. La RD 986 fracture le bourg du nord au sud, séparant *de facto* la partie ancienne du bourg (centre du village et grand rue historique) des extensions urbaines du 20^{ème} siècle.



Patrimoine architectural

Le **château** de Saint Bauzille de Putois, datant du milieu du XVII^{ème} siècle, situé au centre du bourg, est avant tout remarquable par le parc de 3 hectares qui constitue un « poumon vert » exceptionnel, quoique totalement fermé au public à ce jour. Les façades et toitures du château, ainsi que le parc (tel qu'il est délimité dans son enceinte ancienne, avec son jardin à labyrinthe de buis et son système hydraulique) sont inscrits au titre des monuments historiques.

La **grotte des Demoiselles** et ses abords constituent également un site classé monument historique. Bien que la première visite ait eu lieu au milieu du XVIII^{ème} siècle, ce n'est qu'un siècle plus tard, en 1884, qu'Edouard Alfred Martel, spéléologue, explora la grotte et atteint le fond de la cavité, actuellement aménagée. Ouverte au public en 1931, elle est devenue une attraction touristique de premier plan dans le territoire sud cévenol.



Le parc classé du château, poumon vert du bourg (Google maps)



Entrée de la grotte des Demoiselles sur le massif du Thaurac (photo : Office du Tourisme)

Morphologie urbaine

Du Moyen-Âge jusqu'au XVIème siècle, l'habitat se développe, sur la berge est de l'Hérault, autour de l'église dédiée à Saint Baudille construite au XI-XIIème siècle pour former un enclos paroissial. L'enclos paroissial a évolué : d'abord de forme rectangulaire délimitée par la Grand Rue, la rue du Four, la rue du Pin et la rue de l'Eglise, il s'est agrandi au Nord et au Sud et a pris une forme ovale, cernée par la Grand Rue et la rue du Pin. Ce tissu bâti est le plus dense du village, implanté sur des parcelles de petites tailles souvent entièrement construites et desservies par des ruelles.

Du XVIIème au XIXème siècles, l'urbanisation déborde de l'enclos paroissial, se développe sur son pourtour et s'étend le long des deux axes principaux : la Grand Rue et la rue de l'Agantic, avec un bâti dense et serré, constitué de maisons étroites mitoyennes sur deux niveaux.



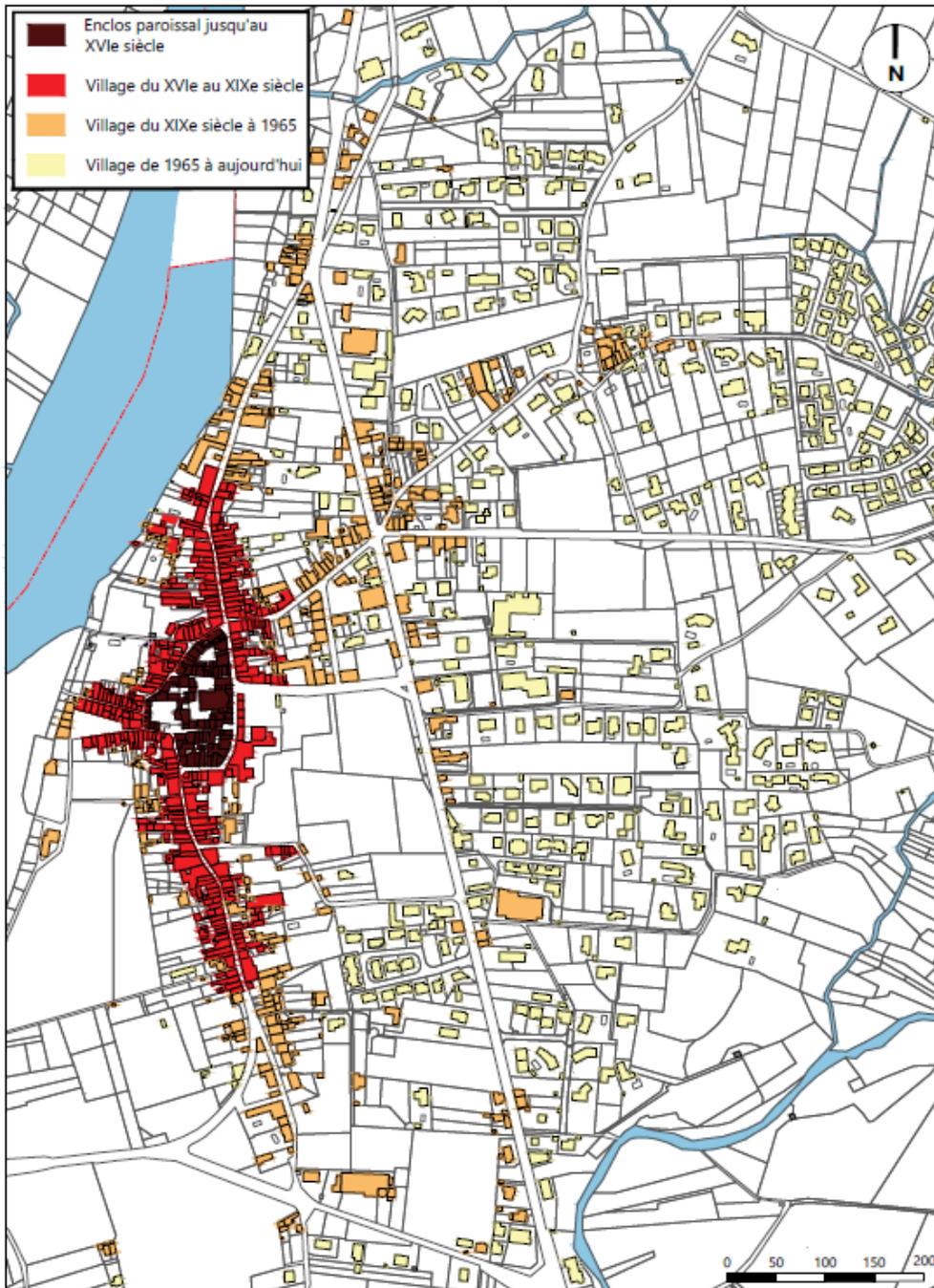
Le village-rue ancien (crédit photo : Vincent Tournaire)

Du XIXème jusqu'au milieu du XXème siècle, l'urbanisation se déploie le long de la Grand Rue, de la route de Montoulieu mais aussi le long de l'avenue du Chemin Neuf (RD 986) et crée un second

« village rue » à l'est du village historique. Les maisons sont alors de taille plus importante, intégrant parfois des locaux d'activité : ateliers, caves, etc.

Au début du XXIème siècle, les extensions urbaines investissent principalement les terrains libres situés à l'est de l'avenue du Chemin Neuf. Le village se densifie au coup par coup, au gré des opportunités foncières, soit sous forme de constructions individuelles, soit sous forme de lotissements. L'ensemble crée un tissu urbain désorganisé, avec de nombreuses voies en impasses et des îlots de grande taille difficilement traversables qui privilégient la circulation automobile.

Les espaces urbanisés du village représentent une petite portion du territoire communal (environ 70 hectares soit 4 % de la superficie de la commune) ; toutefois, l'impact de l'urbanisation est notable en raison, notamment, de l'éparpillement des constructions récentes, par exemple dans les quartiers est du village (la Plantade, Enjouillac, chemins de la Coste, des Oliviers, etc.) La RD986 a favorisé l'éclatement résidentiel du village et n'a pas permis de gérer correctement la transition entre le bourg et son paysage rural, contribuant à un étalement urbain important. Cette urbanisation s'est opérée de manière diffuse et désordonnée, au gré des opportunités foncières, sans plan d'ensemble, la commune ne disposant pas à ce jour de PLU.



• 12

Commune de Saint-Bauzille-de-Putois - Rénovation d'espaces publics du centre ancien / CAUE 34 - Janvier 2023

Rapport du CAUE de l'Hérault - Janvier 2023

Fonctionnement urbain et typologies viaires

Le village est desservi depuis Montpellier au sud et Ganges au nord par la route départementale 986, le long de laquelle s'articulent quelques équipements et commerces. Bien que d'un gabarit large, la D986, récemment réaménagée, est à l'origine un chemin construit en 1670 (le Chemin Neuf) afin de desservir par le nord le nouveau pont construit sur l'Alzon (sur lequel le passage se faisait auparavant à gué). Depuis cet axe, une route départementale perpendiculaire, la D108, relie Brissac et Agonès à l'ouest, et Montoulieu à l'est.

Parallèlement à la RD986 et à l'Hérault, la Grand Rue, étroite, densément construite et beaucoup moins empruntée par les véhicules, structure le centre ancien. Le village se présente donc comme deux « villages rues » juxtaposés et insuffisamment reliés. Entre ces deux axes structurants, la rue du Croutou et la rue de l'Agantic sont les deux principaux barreaux de liaison. Des venelles et passages sous porches pittoresques relient la Grand Rue aux berges de l'Hérault et assurent la liaison du centre ancien au fleuve.

• Accès à Saint-Bauzille-de-Putois



Espaces publics du centre ancien

L'espace public, en tant que lieu de convivialité et de rencontre, se développe principalement dans le centre ancien. Mais le stationnement automobile omniprésent y phagocyte l'espace au détriment d'autres usages. C'est le cas sur les trois places principales du centre ancien : place du Christ, place du Pré et, partiellement, place de l'Eglise. A ces trois places, s'ajoute l'espace public de la Grand Rue, où le partage de cette voie de circulation étroite entre véhicules, cyclistes et piétons est malaisé, parfois conflictuel.

Les places du Christ et du Pré sont devenues essentiellement des aires de stationnement, peu praticables pour un usage piétonnier et encombrées de mobiliers urbains inesthétiques. Les quelques bancs présents sur la place du Christ offrent une vue sur les véhicules en stationnement et sont donc peu utilisés. La situation de la place du Pré est similaire. La place de l'Eglise, récemment rénovée, dispose d'un petit parvis piéton devant l'ancien presbytère, la majeure partie de l'espace restant affecté à la circulation et au stationnement.

Ainsi les espaces publics du village ont été aménagés essentiellement pour le stationnement des véhicules ; ils ne participent pas à la mise en valeur patrimoniale du bourg et ne favorisent ni la convivialité ni les rencontres interpersonnelles comme le permettent, par exemple, les cours plantés que l'on trouve dans certains villages de la région (extension des terrasses de café, bancs permettant aux habitants de se retrouver, jeux d'enfants, etc.).

Ainsi, le bourg manque actuellement d'une véritable place de village, d'un cœur urbain attractif qui susciterait du lien social et contribuerait au dynamisme économique.



La Place du Christ, lieu potentiel d'animation et de circulation douce, envahi par l'automobile (photos : AM Motard)



Trame paysagère

Le centre ancien présente une dominante fortement minérale. Les rues étroites ne permettent pas la plantation d'arbres. Seules les places sont plantées : avec trois platanes sur la place du Christ (les autres platanes qui ombrageaient cette place centrale ayant été abattus dans les années 1970 pour faire place aux automobiles) et quatre mûriers-platanes sur la place du Pré. Leur ombrage est appréciable en été, mais ces arbres ne constituent pas une véritable trame végétale structurante.

En contrepartie, la promenade qui longe l'Hérault et sa ripisylve constitue un parc linéaire appréciable en bordure du centre ancien. Sa valeur patrimoniale et écologique (ombre, atténuation de la chaleur estivale, confort urbain) serait très heureusement renforcée par les projets d'aménagement envisagés.



Les berges de l'Hérault, à haute valeur patrimoniale et écologique (photos : AM Motard)



La trame végétale du village est surtout composée par les jardins privés, notamment de part et d'autre de la Grand Rue, mais aussi par le vaste parc du château qui constitue un immense « poumon vert » en limite du centre ancien dense, mais qui reste à la fois peu visible et complètement inaccessible au public.

Stationnement et circulation automobile

Le stationnement au centre du village, composé d'environ 250 places, se répartit le long des principaux axes (rue du Croutou, Grand Rue), sur les places du Christ, de l'Eglise, du Pré, du Temple et de la salle polyvalente. La plupart des rues du centre ancien sont trop exiguës pour permettre le stationnement résidentiel qui se reporte sur ces espaces publics. Ce stationnement résidentiel contribue à disqualifier le potentiel de convivialité des espaces publics du centre du bourg ainsi qu'à limiter le stationnement occasionnel des chalands des quelques rares commerces situés dans la Grand Rue.

La problématique du parking est un élément important de toute réflexion sur l'aménagement du bourg, la circulation automobile en milieu rural, notamment sur un territoire peu dense comme le sud des Cévennes, étant une donnée incontournable, comme l'illustre la proportion de ménages déclarant posséder 2 voitures ou plus en augmentation rapide, passée de 33,8% en 2009 à 42,8% en 2020.

De plus, les véhicules automobiles représentent plus de 85% des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail. Cette très forte proportion, et, corrélativement, la part minime des transports en

commun (3,8%) posent un problème majeur en termes de sobriété énergétique et d'impact environnemental.

Evolutions démographiques et économiques

Alors que sa population dépassait les 2000 habitants entre 1851 et 1856, la commune a décliné démographiquement et économiquement après la première guerre mondiale et jusqu'à la fin du XXème siècle. En 1990, la commune comptait à peine plus de 1021 habitants. Mais, depuis le début du nouveau millenium, ce mouvement s'est inversé. Avec plus de 2000 habitants comptabilisés en 2020, la commune a retrouvé, en seulement 20 ans, son niveau de population du milieu du XIXème siècle, la densité passant de 56,2 à 110,9 habitants au km², tout en restant peu élevée en valeur absolue.

Une population rajeunie et davantage de ménages avec enfants

D'après les données de l'INSEE, la population saint bauzilloise a significativement rajeuni entre 2009 et 2020. Dans cet intervalle, la proportion d'habitants de moins de 60 ans a augmenté de 70,9 à 77,9% alors que celle des plus de 60 ans a baissé de 29,1 à 22,1%.

Par ailleurs, au sein de la population des ménages, la part de ceux comportant des enfants (couples avec enfant(s) et familles monoparentales) s'est accrue (de 36,9 à 40,3%). Cette évolution est essentiellement due aux couples avec enfant(s) dont la part dans l'ensemble des ménages a beaucoup augmenté (de 22,9 à 30%).

L'augmentation et la transformation de la population active selon les données de l'INSEE

La population saint bauzilloise est de plus en plus active, au sens démographique du terme. Les actifs représentent (en 2020) 77,2% de la population de 15 à 64 ans (contre 71,1% en 2009). Ce taux d'activité est supérieur à celui constaté en moyenne dans toute la région Occitanie (73,3%). En outre, parmi les « inactifs », relativement moins nombreux, la proportion des jeunes en études a augmenté. Déjà faible en 2009, la part des agriculteurs exploitants dans la population active de 15 à 64 ans, a été presque divisée par 3 passant de 1,5 à 0,6% en 2020. La tendance est également à la baisse pour les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (de 5 à 3%), les ouvriers (de 23 à 17,7%) et les cadres et professions intellectuelles supérieures (de 13,6 à 12,8%). En revanche, la présence déjà dominante en 2009 des employés et professions intermédiaires se renforce encore. La part de ces deux catégories cumulées passant de 54,7% en 2009 à 63,4% en 2020.

La situation de l'emploi ne s'est pas globalement aggravée depuis une décennie pour la population de la commune, le taux de chômage des 15-64 ans s'établissant à 15,8% en 2020 contre 15,9% en 2009. Mais ce taux est supérieur à celui de l'ensemble de l'Occitanie (13,9% en 2020). Et, surtout, la question de l'accès à l'emploi est beaucoup plus problématique pour les jeunes de 15 à 24 ans, dont le taux de chômage est très élevé (43,1% en 2020). Il l'est bien davantage que celui mesuré en moyenne en Occitanie (28,2%), et il a été multiplié par 2,5 depuis 2009. Une des explications majeures de cet écart réside dans une forte spécificité en matière de scolarisation. Tandis que près des deux tiers des habitants de la région Occitanie entre 18 et 29 ans poursuivent des études (63,1% en 2020), c'est seulement le cas d'un tiers de la population de la même tranche d'âge à Saint-Bauzille de Putois (33,2%).

Enfin, on peut noter que le lieu de travail de près de 75% de la population active de 15 ans résidant dans la commune se trouve en dehors celle-ci. Cet indicateur, en augmentation depuis 2009, conforte l'hypothèse que Saint Bauzille de Putois attire un bon nombre d'actifs de la métropole montpelliéraine. Cette situation explique largement pourquoi, comme il a déjà été noté plus haut, les déplacements entre le domicile et le travail s'effectuent dans leur très grande majorité en véhicule automobile.

Typologie de l'habitat (source INSEE au 14/11/2023)

Les résidences principales représentent près de 80% des logements occupés sur la commune, avec une légère baisse des résidences secondaires et des logements occasionnels (moins de 10%). La vacance est en diminution, passant de 14% à 11,2%, attestant d'un afflux de population acquérant et rénovant des logements déjà existants, voire anciens, en grande majorité des maisons individuelles (88,5%). Les habitants sont, pour près de 70% d'entre eux, propriétaires de leur logement.

Activités économiques : centre ancien vs RD986, attractivité touristique vs passage touristique

Un déclin significatif des activités économiques de la commune est intervenu au cours de la deuxième moitié du 20^{ème} siècle, parallèlement au déclin démographique : baisse drastique du nombre d'exploitants agricoles, de commerces, d'artisans.

Actuellement, alors que la population retrouve son niveau de la fin du 19^{ème} siècle (2000 habitants), un frémissement économique se fait jour, notamment grâce à l'apport de populations nouvelles et à l'attractivité de la commune, dernière « frontière » de la métropole montpelliéraine -dynamique qu'il convient d'encourager et d'accompagner.

Centre ancien vs RD986

Les principaux équipements et commerces du village sont rassemblés en deux pôles principaux :

- à l'ouest, le centre ancien (Grand Rue, place du Christ) : église, commerces de proximité (une boulangerie-pâtisserie, une boucherie, une crèmerie-fromagerie, deux cafés) ;
- à l'est, le Chemin Neuf (RD986) et la route de Montoulieu : mairie, école, poste, salle polyvalente trois restaurants, une boulangerie-pâtisserie, une épicerie, un bureau de tabac, un garage, une pharmacie, deux salons de coiffure et, sous peu, des centres médicaux.

Au sud, plus excentrés, sur la RD108E et à l'entrée sud du bourg (RD986, côté Montpellier), se trouvent un terrain de sport, une entreprise de location de matériel BTP, une entreprise de location de camping-cars, une entreprise de mécanique de précision et une entreprise de construction d'antennes.

De nombreux commerces alimentaires, cafés, restaurants et services existaient dans la Grand Rue mais ont peu à peu disparu dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, en raison du déclin démographique et de la baisse des activités économiques (filatures, agriculture, usine à chaux, etc.), et également faute d'accessibilité suffisante aux véhicules. Seules la boucherie et la boulangerie, situées à proximité de la place du Christ et disposant d'arrêts-minute, ont maintenu leur activité ; vient de s'y ajouter, en 2023, une crèmerie-fromagerie.

En contrepartie, des commerces plus récents et dotés d'aires de stationnement se sont implantés sur l'avenue du Chemin Neuf (RD 986) : pharmacie, boulangerie, primeur, restaurants, tabac-presse, office notarial, etc. Bientôt une Maison de Santé Pluriprofessionnelle ouvrira ses portes, ainsi qu'un cabinet dentaire -mettant ainsi un terme au risque de désertification médicale que connaissent nombre de communes rurales.

L'accès automobile est plus aisé sur le Chemin Neuf (RD986) que dans le centre ancien, bien que le problème du stationnement et celui de la gestion d'un flux important de véhicules sur la route départementale aient été insuffisamment pris en compte, notamment lors de la réfection de cette route en 2019-2020. L'accès des piétons est malaisé car ils ne bénéficient pas de cheminements suffisamment confortables et sécurisés, en particulier les personnes à mobilité réduite ; l'accessibilité aux services publics, comme la mairie ou à la Poste, est par ailleurs insuffisante.



La Grand Rue du centre ancien, commerces et cafés.



Commerces, avenue du Chemin Neuf (RD 986)



Attractivité touristique vs passage routier

Au-delà de la partie urbanisée de la commune, vers l'est, quelques activités agricoles subsistent, essentiellement la culture des oliviers, à titre privé, ou la vigne, avec notamment un domaine viticole dynamique (Domaine de Sauzet) rayonnant au-delà de la commune.

Des hébergements touristiques, essentiellement privés, sont également situés sur le territoire communal, mais l'absence d'articulation entre les initiatives privées et les initiatives publiques nuit à la qualité et à la promotion de l'offre d'hébergement.

Pourtant beaucoup de visiteurs passent sur le territoire communal pour visiter la Grotte des Demoiselles -attraction majeure dans le nord-héraultais, pratiquer l'escalade ou la randonnée dans le Massif du Thaurac, se rendre sur les berges de l'Hérault (natation, canoë, etc.), faire du cyclotourisme, et visiter le sud des Cévennes plus généralement.

« *On passe à Saint Bauzille mais on ne s'y arrête pas* » : ceci est la problématique résumée simplement par nombre de visiteurs ou d'habitants de la commune. L'absence de visibilité du centre ancien et le manque d'espace public qualitatif nuisent à la dynamique de la commune, et réduisent significativement les opportunités de développement économique alors que le potentiel d'attractivité est élevé.

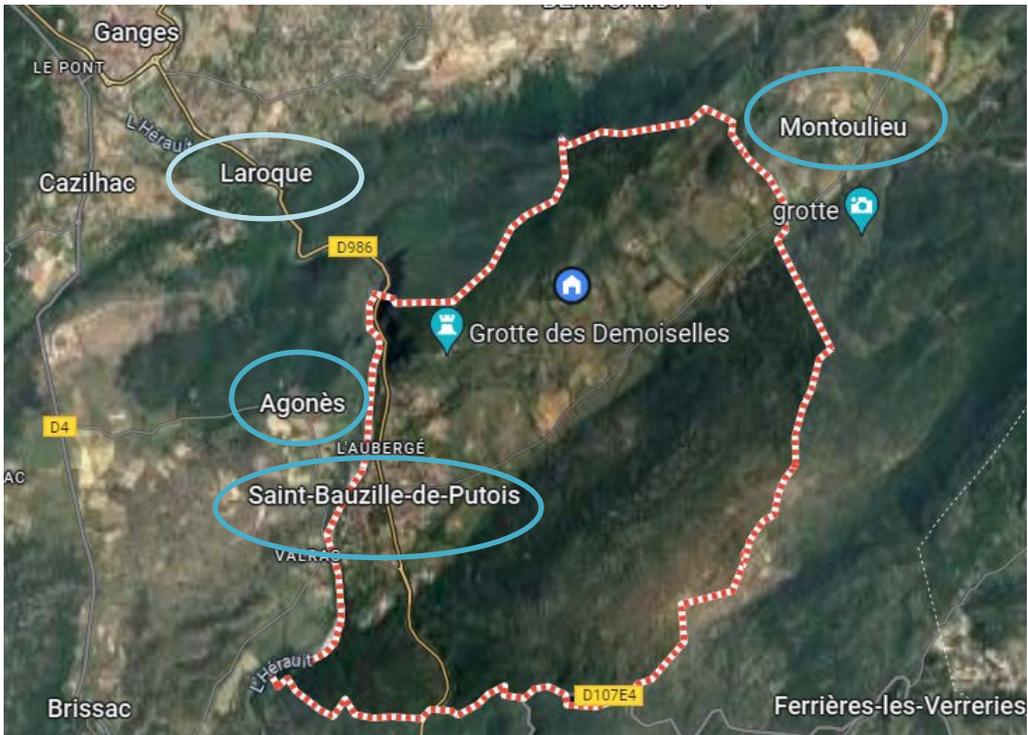
Interactions avec les communes limitrophes

Saint Bauzille de Putois est non seulement le passage obligé pour rejoindre la commune de Laroque et la petite ville de Ganges (labellisée « Petite Ville de demain » ; 4214 habitants) au nord, mais elle est aussi en interaction étroite avec la commune de Montoulieu à l'est (173 habitants) et avec celle d'Agonès (319 habitants), située à proximité immédiate sur la rive droite du fleuve Hérault, à l'ouest du bourg.

Les enfants résidant dans ces deux communes sont scolarisés dans l'école maternelle et l'école élémentaire situées sur la commune de Saint Bauzille de Putois, renforçant les liens de proximité et les échanges entre habitants des trois communes. Si les écoles relèvent de la responsabilité de la Communauté des Communes, c'est néanmoins à la mairie de Saint Bauzille de Putois que les parents inscrivent leurs enfants ; des représentants de l'équipe municipale siègent au Conseil d'Ecole et, de manière générale, interagissent régulièrement avec l'équipe enseignante, par exemple autour d'activités festives (fêtes de fin d'année) ou pédagogiques (projet 'montgolfière' en 2023, projet 'environnement' en 2024, etc.) ou citoyennes (en lien avec les commémorations historiques ou hommages particuliers).

Les habitants d'Agonès et de Montoulieu bénéficient par ailleurs de l'offre de commerces de proximité et des activités culturelles et festives se déroulant à Saint Bauzille de Putois, qui est *de facto* un passage obligé pour eux afin de se rendre à Montpellier, au sud, ou Ganges, au nord.

La commune d'Agonès et celle de Saint Bauzille de Putois partagent également la même station d'épuration, élément essentiel et complexe à prendre en compte dans les perspectives de développement territorial. Elles collaborent par ailleurs au sein du CCAS de Saint Bauzille de Putois, les habitants des deux communes bénéficiant à part entière de ses activités et de ses aides.



Des interactions communales fortes liées à une grande proximité (Google map)



Pont reliant Saint Bauzille de Putois, rive gauche de l'Herault à Agonès, rive droite de l'Herault (RD108).

Crédit photo : Laurent Boyer

Diagnostic et identification des enjeux

Les **atouts** de la commune de Saint Bauzille de Putois sont nombreux :

- La proximité de Montpellier (environ 40 minutes), des gares et de l'aéroport (environ 60 minutes), la facilité d'accès, le bon réseau routier depuis Montpellier sont d'indéniables atouts en particulier au vu de l'expansion métropolitaine rapide.
- En tant que « Porte d'entrée » des Cévennes, Saint Bauzille de Putois marque le passage entre deux territoires très différents : la garrigue du Pic Saint-Loup et les reliefs cévenols. C'est historiquement un lieu de transition et d'échanges.
- La qualité du patrimoine naturel est remarquable et contribue largement à l'attractivité touristique reposant en grande partie sur la grotte des Demoiselles et le plateau du Thaurac. Les berges de l'Hérault et la proximité immédiate des Cévennes participent également à cette attractivité.
- Les sports de nature sont également pratiqués assidument sur le territoire de la commune et constituent un potentiel à valoriser au niveau régional, voire national : escalade (via ferrata), spéléologie, canoë-kayak, slackline, etc. Le CREPS de Montpellier est fortement implanté sur la commune pour les formations de ses étudiants dans ces divers domaines.
- Le patrimoine architectural authentique, reflétant les activités économiques dynamiques du passé (filatures, moulins, four à chaux, exploitation du charbon de bois, commerces, bars et restaurants, etc.), présente un grand potentiel de valorisation, ainsi que le château et son parc, tous deux classés aux Monuments Historiques.
- L'accélération des changements démographiques et sociaux a conduit à un apport de populations nouvelles à la recherche d'immobilier moins coûteux qu'en milieu urbain mais également attirées par la qualité du cadre de vie.
- L'installation prochaine d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire, regroupant 3 médecins, 4 kinésithérapeutes, deux cabinets infirmiers, et d'un cabinet dentaire augurent bien de la redynamisation de la commune et de son attractivité.
- Le tissu associatif est riche et diversifié, avec un certain nombre d'initiatives citoyennes innovantes dans les domaines social, environnemental et culturel.

Néanmoins des **contraintes** et des **faiblesses** freinent le développement de Saint Bauzille de Putois :

- La commune est littéralement fracturée par la RD 986, axe routier très fréquenté entre Montpellier et les Cévennes (Ganges, Le Vigan, le Mont Aigoual...). La circulation automobile est dense, le caractère rectiligne du tracé de la route encourageant les excès de vitesse (malgré la signalétique...). La place du piéton n'a pas été étudiée convenablement, et la circulation à pied ou à vélo est inconfortable, voire dangereuse.
- Cette situation donne l'impression qu'il existerait deux « villages rue » parallèles et séparés, structurés, pour l'un, par la Grand Rue et, pour l'autre, par la RD986, et sans communication transversale.
- La voiture est omniprésente, empêchant toute circulation douce et/ou partagée, phagocytant et dévalorisant l'espace public.
- Le centre-bourg est peu visible, peu accessible et peu attractif. Les nombreux automobilistes, notamment en période estivale, qui empruntent la RD986 pour se rendre, par exemple, à la grotte des Demoiselles, traversent la commune mais ne s'arrêtent pas dans le centre du bourg, au détriment de sa vitalité économique.
- L'habitat ancien du centre est généralement en mauvais état : le parc immobilier privé est mal entretenu et souvent inoccupé ; le parc immobilier communal vétuste nécessite de gros investissements.
- Les rues étroites du centre sont sombres, en mauvais état (couches successives de macadam qui se détériorent rapidement au fil du temps). A part quelques rares initiatives individuelles, les

rues restent minérales, et ne répondent pas aux enjeux du changement climatique dans une région où les températures sont de plus en plus élevées.

- On peut noter un manque de dynamisme économique et des disparités sociales significatives : il y a peu de commerces et de créations d'entreprises, le revenu disponible médian par unité de consommation est inférieur à la moyenne nationale, le nombre de personnes en difficulté reste élevé (cf. actions du CCAS).
- Par ailleurs, la capacité d'hébergement est limitée : un seul hébergement collectif (Gites du Thaurac) récemment rénové mais insuffisant, un camping vétuste, aucun hôtel, et aucun hébergement 'de standing'. La pratique de location AirBnB tend à se développer.
- L'absence d'infrastructures culturelles et sportives de qualité est patente. De ce fait, la commune n'offre que peu de lieux d'échanges, de rencontres et de débats citoyens et ne répond pas aux attentes de la population en évolution rapide.
- La commune a pâti de l'absence de vision collective globale, de projets structurants et d'investissements à long terme depuis plusieurs mandats municipaux.



Le centre ancien et les gorges de l'Hérault au nord.

Crédit photo : Laurent Boyer

UN DEVELOPPEMENT STRUCTURANT ET DURABLE POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Proximité de la métropole montpelliéraine en pleine expansion, bonne accessibilité. • Un parc immobilier ancien et typique avec un potentiel de valorisation. • « Porte d'entrée des Cévennes », lieu de passage et d'échanges. • Qualité du patrimoine naturel : Grotte des Demoiselles, plateau du Thaurac, fleuve Hérault et ses berges, avifaune, etc. • Authenticité et diversité du patrimoine architectural (venelles, château, etc.) • Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire et d'un cabinet dentaire dans la commune. • Attractivité de la commune pour les jeunes et les actifs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fracturation de la commune par un axe routier très fréquenté : RD986. • Absence de transversalité entre les divers quartiers du bourg. • Un centre-bourg peu visible, peu accessible, non valorisé. • Peu de commerces et services. • Un espace public disqualifié. • Vétusté d'une partie de l'habitat ancien et du parc immobilier communal. • Minéralité du centre, peu d'espaces végétalisés, rues goudronnées en mauvais état. • Absence de circulation douce et/ou partagée ; omniprésence de la voiture. • Offre d'hébergements très limité.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Evolution démographique : population rajeunie, augmentation des actifs et des familles. • Attractivité de la commune pour les touristes comme pour les nouveaux arrivants. • Richesse et diversité du tissu associatif, facteur d'initiatives culturelles, festives et citoyennes. • Volonté de changement et d'engagement d'une large partie de la population. • Pratiques et formations sportives : Saint Bauzille de Putois comme centre de sports de nature. • Amorce d'une tendance à la rénovation et l'amélioration du parc immobilier privé. • Elargissement du Grand Site de France et zone Natura 2000. • Interactions communales fortes, rôle fédérateur de l'EPCI. • Collaboration dynamique avec le Département 34. • Programmes régionaux et nationaux offrant un cadre favorable aux initiatives locales. 	<ul style="list-style-type: none"> • « Porte d'entrée des Cévennes », lieu de passage... mais on s'arrête rarement à Saint Bauzille de Putois. • La RD 986 est un élément fracturant de l'espace, elle nuit aux échanges intra-communales. Refaite il y a peu, elle va constituer un obstacle à surmonter. • La cohésion sociale est fragile : problématique spatiale (RD986) et sociologique ('anciens' vs 'nouveaux') • Réticences au changement d'une partie de la population : une forme de « tyrannie du statu quo ». • Les investissements requis pour mener à bien les projets communaux à long terme sont élevés. • La capacité d'auto-financement de la commune est raisonnable mais limitée. • La dépendance à l'égard de l'obtention aléatoire des subventions rend difficile de planifier à long terme sur des bases solides.

LES ENJEUX

Les principaux enjeux identifiés dans la commune de Saint Bazille de Putois en vue de mener à bien une stratégie de développement structurant et durable pour « **mieux-vivre ensemble** » sont de plusieurs ordres.

Il s'agit d'une part **de favoriser la redynamisation économique** de la commune en **renforçant son attractivité** et, d'autre part, de prendre en compte les besoins d'une population en évolution par une **offre de services et d'infrastructures améliorée**.

La démarche visant à lier étroitement la **requalification de l'espace public et la création de nouvelles infrastructures publiques** a pour objectif principal, non seulement d'améliorer le cadre de vie des habitants et de valoriser le patrimoine local, mais de contribuer au dynamisme économique, à la cohésion sociale et à la résilience environnementale de la commune dans le long terme.

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation :

Démarche initiale et processus d'élaboration de la stratégie

La commune s'est, dans un premier temps, engagée dans une démarche d'analyse et de réflexion approfondies afin d'élaborer une stratégie de développement pertinente, adaptée aux besoins de la population et inscrite dans la dynamique du territoire.

L'équipe municipale a été accompagnée dans ce processus par le CAUE de l'Hérault : les échanges fructueux qui ont eu lieu sur une durée de plusieurs mois ont facilité l'émergence du projet communal d'ensemble et ont conduit à un rapport finalisé en décembre 2022 (Annexe 2). Ce rapport a servi de base au recrutement d'une maîtrise d'œuvre pour commencer le travail de requalification de l'espace public qui constitue un axe majeur, mais non exclusif, du projet global. Un avant-projet sommaire début octobre 2023 (Annexe 3) a été présenté en octobre 2023, suivi de deux ateliers de concertation avec les habitants et d'une consultation citoyenne ; la concertation et le dialogue avec les usagers de l'espace public faisant partie intégrante de la démarche de l'équipe municipale.

Une stratégie de développement territorial structurant et durable

La commune de Saint Bauzille de Putois s'est engagée dans une stratégie de développement territorial structurant et durable pour « mieux vivre ensemble » articulé autour de trois axes :

- 1. Renforcer l'attractivité du centre ancien pour recréer un cœur de bourg dynamique et accueillant =>** Revaloriser et redonner sa centralité au bourg ancien tout en améliorant la transversalité entre quartiers.
- 2. Répondre aux besoins d'une population en évolution dans une perspective de cohérence territoriale =>** Développer des infrastructures culturelles et sportives structurantes en lien avec le territoire élargi.
- 3. Renforcer le lien social au sein d'une commune ouverte et solidaire, se développant de manière durable =>** Concilier le développement durable et la résilience environnementale de la commune, la qualité du cadre de vie, l'esprit citoyen et le lien social.

Afin de répondre aux enjeux évoqués dans l'article 2, les projets de la commune s'inscrivent dans une perspective structurante et durable, à la fois en termes environnementaux et sociaux, donnant une cohérence globale à l'ensemble des initiatives. Les enjeux sociétaux et environnementaux, étroitement liés, voire indissociables, sont pris en compte dans tous les projets et dans toutes les étapes de la démarche communale ; ils font partie intégrante de la démarche de la commune.

D'une part, il s'agit de répondre aux besoins d'une population de plus en plus diversifiée, composée d'habitants de longue date et de résidents plus récents, souvent jeunes et actifs, qui souhaitent s'installer dans la commune de manière durable, notamment en raison de sa qualité environnementale et humaine.

D'autre part, il s'agit de créer les conditions d'une plus grande résilience de la commune tant aux aléas du changement climatique qu'à ceux d'une fragmentation et d'une fragilisation du tissu social par des projets durables et fédérateurs, qui pourront aussi être structurants au niveau d'un territoire élargi.

- 1. Renforcer l'attractivité du centre ancien pour recréer un cœur de bourg dynamique et accueillant :**

L'objectif est de revaloriser et redonner sa centralité au bourg ancien tout en améliorant la transversalité entre quartiers situés de part et d'autre de la RD 986.

Le bourg ancien, autrefois cœur vibrant de la communauté villageoise, délaissé depuis des décennies par les acteurs économiques, au patrimoine immobilier largement vétuste et mal entretenu, peu visible et peu accessible depuis la route départementale, avec un espace public mal entretenu et phagocyté par les véhicules, a le potentiel pour redevenir un centre dynamique et attractif. Un centre-bourg actif correspond à la fois aux attentes de la population ancienne qui l'a vu périr peu à peu et à celles des nouveaux arrivants qui recherchent un mode de vie plus convivial qu'en milieu urbain.

Les actions principales :

- Réfection, désimperméabilisation et valorisation de la Grand Rue, axe historique du village, au fort potentiel patrimonial.
- Requalification, désimperméabilisation et valorisation de la Place du Christ pour lui redonner sa fonction de place centrale du bourg.
- Création d'une médiathèque sur la place du Christ : placer la culture au cœur du quotidien et revitaliser le centre ancien (voir axe 2).
- Création d'une esplanade et parking arborés pour une circulation piétonne entre la RD et le centre ancien, et créer du lien entre pôles de services et commerces.
- Création de voies de circulation douce et partagée pour une meilleure accessibilité aux commerces du centre et un renforcement du lien entre les divers quartiers et pôles d'activités.
- Réaménagement des parkings de proximité, de court et de long termes, pour résidents et pour visiteurs.
- Veille sur les opportunités d'aménagement du centre : requalification du parc du Château, poumon vert au cœur du bourg, comme espace public, à prévoir dans le long terme.

2. Répondre aux besoins d'une population en évolution dans une perspective de cohérence territoriale :

L'objectif est de développer des infrastructures culturelles et sportives structurantes en lien avec le territoire élargi.

En raison de l'apport de populations actives, de familles avec enfants, et en raison de la faiblesse des investissements depuis plusieurs mandats municipaux, la commune manque d'équipements culturels et sportifs pouvant répondre aux attentes des habitants. Les équipements actuels sont souvent vétustes et ne répondent pas aux normes environnementales en vigueur. Pourtant, la demande croît pour des activités culturelles et sportives qui contribuent largement au renforcement du lien social et de l'engagement citoyen.

Les actions principales :

- Création d'une médiathèque (avec salle d'exposition et espace de coworking) au cœur du centre ancien : placer la culture au cœur du quotidien et répondre aux attentes des habitants (voir axe 1).
- Construction d'une salle « multifonction » pour rencontres festives, activités associatives et productions culturelles, séminaires et débats citoyens, dans la zone « Frigoulet » (en collaboration avec le Département 34).
- Construction d'une salle de sports, d'un mur d'escalade, d'un parcours santé et de salles de formation (en collaboration avec le Département 34 et le CREPS de Montpellier).

3. Renforcer le lien social au sein d'une commune ouverte et solidaire, se développant de manière durable

L'objectif est de concilier le développement durable et la résilience environnementale de la commune, la qualité du cadre de vie, l'esprit citoyen et le lien social.

L'une des préoccupations de la commune, dernière couronne septentrionale de la métropole montpelliéraine, est d'éviter qu'elle ne devienne un « village-dortoir » anonyme. Les habitants de longue date sont attachés à leur territoire et les nouveaux arrivants y recherchent un mode de vie plus convivial et un environnement plus favorable à la vie de famille. Il est donc important de concilier le développement de la commune, la qualité du cadre de vie, l'esprit citoyen et le lien social.

- Construction d'une « Maison des Aînés » : logements avec jardins et espaces communs pour personnes âgées non dépendantes (2023-2024).
- Accompagnement de projets privés structurants : Maison de Santé Pluridisciplinaire (construction 2023-2024 ; hébergement communal des médecins 2020-2024) et cabinet dentaire.
- Création d'un espace de coworking dans la médiathèque (voir axes 1 et 2).
- Mise en place d'un cadre favorable à la circulation douce et partagée entre usagers des voies publiques.
- Création de cheminements transversaux à la fois pour relier les parties du bourg séparés par la RD 986 et pour relier les pôles culturels et sportifs (stade de football, zone « Frigoulet », plan d'eau, etc.) aux autres pôles d'activités (école, commerces, mairie, poste, Maison de santé, etc.) (voir axe 1).
- Mise en place d'un café communal, culturel et citoyen (en 2022).
- Contribution à une société inclusive : collaboration avec le Département de l'Hérault et le groupe SOS sur l'accueil d'une cinquantaine d'enfants de l'ASE dans le centre « Les Lutins » (mise en relation de différents acteurs départementaux et locaux, y compris le CREPS).

Une approche collaborative au niveau du territoire

Pour mener à bien sa stratégie de développement territorial structurant et durable, la commune s'est engagée dans un dialogue avec les services de l'Etat mais également dans une démarche collaborative avec les autres collectivités territoriales en vue de créer des synergies et d'éviter des redondances.

La commune a rencontré les autorités régionales et départementales dans une perspective de réflexion et d'échanges dans un premier temps, puis de co-construction de certains projets dans un deuxième temps.

Outre le travail réalisé par le CAUE 34, les diverses rencontres avec les élus et collaborateurs régionaux ont été particulièrement fructueuses et ont permis à l'équipe municipale d'approfondir sa réflexion pour s'inscrire dans une démarche partenariale et participant à une dynamique de rééquilibrage territorial.

Les diverses rencontres avec les autorités départementales de l'Hérault (élus et techniciens) ont permis de s'assurer du soutien du CD 34 à la démarche entamée par la commune. Des réunions techniques et ciblées ont ainsi pu se tenir par la suite avec les Directions des Solidarités, enfance, famille, Sports et loisirs et Habitat et aménagement. Un travail collaboratif a débuté notamment avec Hérault Ingénierie qui accompagne la commune sur le projet de construction d'infrastructures culturelles et sportives dans la zone « Frigoulet », propriété départementale.

Les échanges avec la Communauté des communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises (CCCGS) sont fréquents et riches. Il est important pour l'équipe municipale de Saint Bauzille de Putois d'avoir une approche de projets en termes de synergies et complémentarités, inscrivant résolument la commune dans le territoire de sa Communauté de communes et dans l'interaction communale. Par

exemple, la réflexion sur le projet « Frigoulet » va s'appuyer, dès le 1^{er} trimestre 2024, sur un/des atelier(s) de concertation impliquant les membres de la Commission Aménagement du territoire de la CCCGS, des représentants des communes limitrophes, les acteurs associatifs du territoire, le CREPS de Montpellier, etc.

Le CREPS est en effet fortement impliqué dans le projet « Frigoulet », plus précisément en ce qui concerne la création d'infrastructures sportives, mais aussi dans le développement des activités « sports de nature » à Saint Bauzille de Putois.

Le groupe SOS, missionné par le Département 34 pour l'accueil et l'encadrement des enfants sous la responsabilité du service de l'Aide Sociale à l'Enfance, participe également à la discussion sur l'avenir du territoire pour lequel l'aménagement est conçu par la commune tant en termes de services et d'équipements que d'actions locales inclusives.

De nombreux autres institutions et organismes sont, ou seront, sollicités dans le cadre de l'élaboration du projet communal, aux diverses facettes : à titre d'exemple le Grand Site de France et Natura 2000, acteurs incontournables dans cette partie du territoire sud-cévenol riche en biodiversité et jouissant d'une qualité environnementale remarquable à valoriser et préserver.

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg-Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2).

Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie de l'Association Territoriale Grand Pic Saint-Loup – Cévennes, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un **programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I.)** qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Article 5 : les partenaires

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie la stratégie de développement :

- **Du territoire de l'Association Territoriale Grand Pic Saint-Loup – Cévennes :**

Le projet de développement et de valorisation est en cohérence forte avec le projet de territoire 2021/2030 de la Communauté de communes des Cévennes gangeoises et suménoises avec le CTO Grand Pic Saint Loup – Cévennes 2022/2028. L'ensemble de ces documents-cadres s'inscrit notamment dans une démarche de développement durable, consistant à concilier les objectifs de développement économique, de transition écologique, de réponse aux besoins de la population et de cohésion sociale.

On peut ainsi mettre en exergue les objectifs suivants du projet de développement et de valorisation, qui sont en pleine adéquation avec le projet de territoire intercommunal et le CTO 2022/2028.

Actions du Bourg-Centre de Saint Bazuille de Putois	Correspondance avec le CTO 2022/2028
Revaloriser et redonner sa centralité au bourg ancien par la rénovation de sa Grand Rue et le réaménagement de la place du Christ	OS 3 : Transmettre aux générations futures un patrimoine naturel et architectural préservé OS 6 : Dynamiser et animer les centralités en valorisant les spécificités OS 9 : Valoriser le haut potentiel touristique
Améliorer la transversalité entre quartiers pour une plus grande cohésion sociale (création d'une esplanade et voies douces)	OS 6 : Dynamiser et animer les centralités en valorisant les spécificités OS 7 : Développer une mobilité vertueuse OS 9 : Valoriser le haut potentiel touristique
Développer des infrastructures culturelles en lien avec le territoire élargi	OS 6 : Dynamiser et animer les centralités en valorisant les spécificités
Développer des infrastructures sportives en lien avec le territoire élargi	
Favoriser le développement durable et la résilience environnementale de la commune	OS 2 : Faciliter la gestion économe de l'eau et la restauration /préservation des milieux aquatiques tout en prévenant le risque inondation OS 3 : Transmettre aux générations futures un patrimoine naturel et architectural préservé OS 5 : Être un territoire de production d'énergies locales renouvelables
Améliorer la qualité du cadre de vie et renforcer le lien social	OS 6 : Dynamiser et animer les centralités en valorisant les spécificités

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- De la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de communes interviendra sur le territoire de la ville de Saint-Bauzille de Putois dans différents secteurs d'activités :

Développement économique :

La Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises (CCCGS) dispose d'un agent de développement économique dans le but de gérer, coordonner et animer l'activité économique du territoire.

Dans le but de dynamiser et de diversifier l'offre du service de développement économique la CCCGS s'entoure de partenaires privilégiés.

La communauté de Communes a signé des conventions partenariales avec les Chambres consulaires de l'Hérault et du Gard :

De la Chambre de métiers et de l'artisanat Occitanie

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Occitanie (CMAR) est un établissement public administré par des artisans qui a vocation à représenter les intérêts généraux de l'Artisanat auprès des pouvoirs publics. Elle intervient, défend et contribue à la promotion de l'ensemble des artisans, notamment sur les territoires, grâce à différentes actions :

- Accompagnement de la création, reprise, et transmission d'entreprise en passant par toutes les phases de son développement : la CMAR déploie une offre de conseil sur l'ensemble des thématiques managériales
- Présence de proximité sur le territoire avec la permanence d'un agent économique tous les premiers jeudis du mois à Ganges.
- Assistance et appui technique pour le montage de dossier
- Promotion et mise en avant des artisans du territoire, avec l'organisation de manifestations grand public ainsi que la mise en œuvre de concours (Artinovart's, Hérault Gourmand...)

De la Chambre de commerce et d'industrie de l'Hérault et du Gard

La CCI 30 / 34 est un établissement public à vocation économique engagée auprès des 94 000 entreprises qu'elle accompagne dans le cadre de ses missions déployées au travers de son offre SOLUCCIO :

- Accompagnement à la création, reprise et transmission d'entreprise ainsi que toutes les phases de son développement
- Tenue d'une permanence, sur rdv, d'un agent de la CCI, le 2ième mercredi du mois
- Soutien administratif fort à l'association de commerçants, artisans et professions libérales Cevenn'up par la mise à disposition d'un agent dédié et plus largement accompagnement aux actions et animations dans les Communes du territoire

Le service de développement économique CCCGS travaille également en collaboration avec la Région sur des événements tels que les Matinales Semestrielles des Entreprises. Ces dernières ont pour but de rassembler les professionnels du territoire mais également les territoires voisins et leur permet d'échanger autour de sujets sur l'entrepreneuriat.

La Région réalise également des permanences mensuelles au siège de la Communauté de Communes et accueille tous les administrés se questionnant sur des aides.

Enfin la CCCGS met à disposition aux entrepreneurs du territoire un espace de travail partagé Le Bureau, situé Place Jules Ferry à Ganges. Cet espace est doté d'un open space de 12 bureaux, d'une salle de réunion équipé d'un écran connecté 4K et d'une webcam intelligente et d'un espace détente.

Mobilités, transports et qualité de l'air :

La Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises (CCCGS) s'inscrit depuis plusieurs années dans une démarche visant à favoriser l'usage de modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme. Un Plan Global des Déplacements a été validé en ce sens en 2019.

Des actions ont par exemple été menées afin de faciliter la pratique du covoiturage, notamment l'aménagement de 10 aires de covoiturage sur tout le territoire ainsi que l'adhésion au dispositif Rezo Pouce et l'installation de 43 "arrêts sur le pouce".

Par ailleurs, la CCCGS travaille avec les gestionnaires des réseaux de transport interurbains, notamment Hérault Transport, afin d'obtenir de meilleures fréquences de passages et une meilleure desserte de notre territoire.

En ce qui concerne la pratique du vélo, un Schéma directeur des modes actifs a été réalisé en 2020/2021, document dans lequel ont été faites des préconisations d'aménagements cyclables à réaliser dans les 10 à 15 prochaines années.

En parallèle, la CCCGS a mis en place le dispositif « Savoir Rouler à Vélo » depuis l'année scolaire 2021/2022 dans les écoles de l'intercommunalité et auprès des élèves de CM1/CM2. Ce dispositif est renouvelé et élargi chaque année. L'objectif est avant tout d'apprendre (ou réapprendre) aux enfants comment circuler à vélo en toute sécurité, et de les sensibiliser aux dangers auxquels ils peuvent être confrontés.

Afin d'encourager la pratique du vélo comme mode de déplacement du quotidien, la CCCGS organise également tous les ans, en partenariat avec le CD34, un mois de prêt de vélos à assistance électrique aux habitants. L'objectif est de faire découvrir aux participants les avantages du vélo pour leurs déplacements quotidiens et les bienfaits de la pratique régulière d'une activité physique.

Développement durable :

La CCCGS (dans sa globalité, donc les 13 communes) est inscrite dans le périmètre du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'aire urbaine de Montpellier, ce qui lui permet, en partenariat avec l'ADEME et la DREAL Occitanie, de valoriser les actions qui sont mises en œuvre dans l'intercommunalité.

Etude Fonds Air bois : l'objectif est de réaliser un état des lieux du chauffage domestique au bois sur le territoire :

- Connaître le parc des appareils individuels de chauffage au bois existant
- Connaître les pratiques et le profil des usagers de ce type de chauffage
- A terme, mieux dimensionner un éventuel futur Fonds (moyens humains, financiers, organisationnels)

Afin de répondre au changement climatique de plus en plus prégnant, un projet de renaturation des cours d'écoles a été validé par le Conseil Communautaire. L'objectif est d'amener de la fraîcheur dans

ces espaces ainsi qu'un terrain plus favorable au développement de la faune et de la flore. Ce projet transversal fait écho à la mise en œuvre de la politique jeunesse souhaitée sur le territoire. Il est rappelé que la Communauté de Communes de par ses statuts gère le fonctionnement des écoles.

La Communauté de Communes a également effectué une étude d'opportunité sur la Commune de Saint Bauzille de Putois pour la mise en place d'une chaufferie automatique mutualisée au bois granulé pour l'école primaire du Thaurac et la Mairie de Saint Bauzille de Putois. Cette étude a permis le changement de la chaudière fioul par une chaudière à bois afin de développer la filière biomasse.

Tourisme :

- Dans le cadre de ses compétences en matière de développement et d'aménagement touristique, la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises souhaite améliorer l'aménagement et l'accueil des visiteurs sur les espaces et sites et de la Communauté de Communes. Le développement des activités pleine nature sur la commune se poursuit notamment dans le cadre du label Grand Site de France Gorges (21018-2024) de l'Hérault dont Saint Bauzille de Putois est intégré dans le périmètre opérationnel. Il est à noter que la Commune est également couverte par le Grand Site Occitanie Gorges de l'Hérault.

- **De l'Association territoriale Grand Pic Saint-Loup - Cévennes**

L'Association Grand Pic Saint Loup-Cévennes s'est engagée rapidement dans un rôle de relais et d'interface pour coordonner, sur son territoire et en lien avec les communautés de communes et les communes éligibles, le dispositif régional sur la valorisation et l'attractivité des bourgs centres d'Occitanie. Dans ce cadre, l'Association Grand Pic Saint Loup-Cévennes portera bientôt grâce au soutien financier de la Région un accompagnement et une ingénierie extérieure permettant d'accompagner les communes éligibles et d'inscrire les démarches communales dans une réflexion plus large à l'échelle des intercommunalités et du SCOT de la CCGPSL.

Ce territoire de projet devrait en effet bénéficier du futur dispositif de soutien à l'ingénierie des territoires ruraux, dispositif qui assurera un accompagnement aux démarches contractuelles dans lesquelles l'Association Grand Pic Saint Loup-Cévennes s'inscrira avec la Région Occitanie. Cette aide sera précieuse pour permettre à la fois la rédaction et le suivi des démarches, annexes financières et indicateurs.

L'Association Grand Pic Saint Loup-Cévennes doit en effet à l'avenir accompagner ses communes membres en centralisant et coordonnant leurs demandes. Au-delà de la rédaction de la première version du contrat et de ses annexes actuellement soutenue par les intercommunalités, il s'agira de centraliser les demandes de subvention pour la rédaction du programme opérationnel annuel à l'avenir, de croiser -en lien avec les services de la Région- les demandes de subventions avec les attributions décidées lors des commissions permanentes et de réactualiser en conséquence le contrat. L'alimentation d'indicateurs permettra de vérifier que les objectifs poursuivis dans le Pacte vert sont bien atteints.

La structure porteuse du CTO Grand Pic Saint Loup-Cévennes fournira aussi une assistance aux communes Bourgs centres dans l'appréhension et la mise en œuvre des dispositifs qui leur sont propres. La concertation avec les habitants du territoire sera assurée par un comité participatif local pour la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises et par un conseil de développement mis en place à la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup en septembre 2023. L'association devra agréger les demandes de ces deux entités représentant la population du territoire de projet. Le soutien en ingénierie sera donc une garantie pour assurer un suivi efficace et efficient des fonds publics engagés.

- **Du CAUE de l'Hérault :**

Aux termes de la loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault (CAUE) est chargé de poursuivre, sur le plan local, les objectifs définis au plan national en vue de promouvoir la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Parmi les missions qui lui sont assignées, le CAUE conseille les collectivités territoriales dans tous les projets et démarches d'aménagement des territoires.

Dans le cadre d'une convention de mission d'accompagnement, le CAUE pourra être présent aux côtés de la commune afin d'orienter et de canaliser le travail de conception architecturale et paysagère, comme c'est le cas pour le projet de requalification des espaces publics du centre ancien de Saint-Bauzille-de-Putois depuis 2022.

Le CAUE pourra notamment participer aux comités techniques et comités de pilotage des actions engagées pour la valorisation du cadre de vie et le développement de l'attractivité communale.

- **Département de l'Hérault : Hérault Ingénierie**

La commune de Saint-Bauzille-de-Putois a un projet de construction d'un équipement à vocation :

- Culturel/social avec une salle « multifonctions » pour des spectacles, productions culturelles, séminaires/conférences, rencontres citoyennes et ;
- Sportive répondant aux besoins des habitants de Saint Bauzille de Putois mais également à ceux de partenaires historiques de la collectivité qui ont fait du territoire leur terrain d'entraînement – le C.R.E.P.S., le S.D.I.S.... – ou qui y déploient leurs activités autour des sports de nature–.

Afin de mener à bien ce projet structurant pour le territoire, la commune de Saint Bauzille de Putois a sollicité *Hérault Ingénierie* pour l'accompagner sur la réalisation de cette opération d'aménagement et d'équipements publics.

En matière d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et d'aménagement, les missions d'assistance consistent, d'une part, à aider les élus en phase pré-opérationnelle depuis l'identification/clarification des besoins jusqu'au programme de l'opération et, d'autre part, à les accompagner en phase opérationnelle depuis le choix du maître d'œuvre jusqu'à la réception des travaux.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département de l'Hérault et Modalités d'intervention et contributions du Département de l'Hérault

Sans objet

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- la qualification du cadre de vie (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- le renforcement de l'offre d'habitat (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- les mobilités du quotidien (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- le développement économique et la qualification de l'offre touristique, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- l'offre de services à la population (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées

- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités (élus et agents), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques telles que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux, ...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex-Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr ou par téléphone au 05 61 11 03 11.

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact : <https://www.arac-occitanie.fr/contact/>

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr et stephanie.balsan@laregion.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la commune de Saint Bauzille de Putois et la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises .

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune de Saint Bauzille de Putois
- l'Association Territoriale Grand Pic Saint-Loup – Cévennes,
- la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises,
- la Région,

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Saint Bauzille de Putois (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Hérault Ingénierie, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la Commune de Saint Bauzille de Putois et la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie

- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier bilan des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à Saint Bazille de Putois

le

<p>Le Maire de la Commune Saint-Bazille de Putois</p> <p>Oscal ALLE</p> <p>Signature</p>	<p>Le Président de l'Association Territoriale Grand Pic Saint-Loup - Cévennes</p> <p>Alain BARBE</p> <p>Signature</p>	<p>La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées-Méditerranée</p> <p>Carole DELGA</p> <p>Signature</p>
<p>Le Président de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises</p> <p>Michel FRATISSIER</p> <p>Signature</p>		

Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS 2023-2028

LES FICHES ACTION 2022-2028	
AXE STRATEGIQUE 1 : Renforcer l'attractivité du centre ancien pour recréer un cœur de bourg dynamique et accueillant	
ACTION 1.1 Revaloriser et redonner sa centralité au bourg ancien	<i>Projet 1.1.1 : Rénovation de la Grand Rue (sud)</i>
	<i>Projet 1.1.2 : Rénovation de la Grand Rue (nord)</i>
	<i>Projet 1.1.3 : Réaménagement de la Place du Christ - rue du Croutou</i>
ACTION 1.2 Améliorer la transversalité entre quartiers pour une plus grande cohésion sociale.	<i>Projet 1.2.1 : Création d'une esplanade (RD986 – rue Neuve)</i>
	<i>Projet 1.2.2 : Création d'un espace arboré et d'un cheminement transversal doux Grand Rue - cabinets médicaux - RD986</i>
	<i>Projet 1.2.3: Voie de circulation douce : Ecoles - espace sportif et culturel</i>
	<i>Projet 1.2.4: Requalification des venelles (Grand Rue - Plan d'eau)</i>
AXE STRATEGIQUE 2 : Répondre aux besoins d'une population en évolution dans une perspective de cohérence territoriale	
ACTION 2.1 Développer des infrastructures culturelles en lien avec le territoire élargi	<i>Projet 2.1.1 : Création d'une médiathèque (Place du Christ)</i>
	<i>Projet 2.1.2 : Création d'infrastructures culturelles (zone Frigoulet)</i>
ACTION 2.2	<i>Projet 2.2.1 : Création d'infrastructures sportives (zone Frigoulet)</i>

<p>Développer des infrastructures sportives en lien avec le territoire élargi</p>	
<p>AXE STRATEGIQUE 3 :</p> <p>Renforcer le lien social au sein d'une commune ouverte et solidaire, se développant de manière durable</p>	
<p>ACTION 3.1</p> <p>Favoriser le développement durable et la résilience environnementale de la commune</p>	<p><i>Projet 3.1.1 : Désimperméabilisation et végétalisation des espaces publics</i></p> <p><i>Projet 3.1.2 : Création de parcours pédagogiques sur la biodiversité et le patrimoine naturel</i></p> <p><i>Projet 3.1.3 : Développement d'installations photovoltaïques</i></p>
<p>ACTION 3.2</p> <p>Améliorer la qualité du cadre de vie et renforcer le lien social</p>	<p><i>Projet 3.2.1 : Accompagnement de l'offre de services médicaux à la dimension du territoire élargi</i></p> <p><i>Projet 3.2.2 : Construction d'une « Maison des Aînés »</i></p> <p><i>Projet 3.2.3 : Maintien du café communal culturel et citoyen</i></p>

Axe 1	Fiche action 1.1.
Renforcer l'attractivité du centre ancien pour recréer un cœur de bourg dynamique et accueillant	Revaloriser et redonner sa centralité au bourg ancien
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Le territoire de la commune de Saint Bauzille de Putois est fracturé par la RD 986, axe majeur de circulation entre Montpellier et les Cévennes méridionales, en particulier Ganges et Le Vigan. Par ailleurs, la commune a longtemps pâti d'une absence d'investissements structurants et d'une vision globale cohérente de développement. Elle connaît depuis une dizaine d'années des changements démographiques notables, résultant en particulier d'un afflux de nouvelles populations, rajeunies et actives. Il devient essentiel d'une part, de favoriser la redynamisation économique de la commune en renforçant son attractivité et, d'autre part, de prendre en compte les besoins d'une population en évolution par une offre de services et d'infrastructures améliorée.</p> <p>La démarche visant à lier étroitement la requalification de l'espace public et la création de nouvelles infrastructures publiques a pour objectif principal, non seulement d'améliorer le cadre de vie des habitants et de valoriser le patrimoine local, mais de contribuer au dynamisme économique, à la cohésion sociale et à la résilience environnementale de la commune dans le long terme.</p> <p>La Grand Rue, d'une longueur totale de 1 km, constitue l'axe central historique du village-rue originel. Sur un axe Nord/Sud, elle a accompagné le développement de Saint Bauzille de Putois. Elle a perdu son statut avec le développement de l'avenue du Chemin Neuf (RD986), mais c'est elle qui a le charme potentiel de chalandise et de la découverte. Elle permet d'accéder aux quelques commerces et aux nombreuses habitations du centre. En très mauvais état depuis des décennies, elle a fait l'objet de réparations successives de médiocre qualité, non durables. De ce fait, la circulation y est dangereuse, en particulier pour les piétons, et sa vétusté contribue à la détérioration patrimoniale du centre-bourg, nuisant ainsi au cadre de vie des habitants et à l'attractivité de la commune dans son ensemble. La place centrale du village, Place du Christ, en mauvais état et totalement phagocytée par les voitures, a le potentiel de reprendre sa fonction de centralité, lieu d'échanges et d'activités, contribuant à l'attractivité du centre, au dynamisme économique et au lien social.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Rénover et réaménager la Grand Rue et la Place centrale du village afin de renforcer l'attractivité du centre ancien en valorisant son potentiel patrimonial, économique et humain pour recréer un cœur de bourg accueillant et dynamique.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 1.1.1. :

Réfection de la Grand Rue (partie sud)

Descriptif :

Les travaux prévus dans la Grand Rue comprennent :

- Réfection qualitative de la chaussée : revêtement perméable de type pavage
- Création d'un caniveau central pour l'évacuation des eaux de pluie
- Reprise des seuils des maisons
- Végétalisation et aménagement paysager

Les travaux visent à :

- Sécuriser la circulation (créer un espace partagé de circulation douce)
- Valoriser le patrimoine (mise en valeur de la rue historique et des pieds de façade)
- Améliorer le cadre de vie des résidents (seuils améliorés pour accès facilité aux logements)
- Prendre en compte de l'enjeu des pluies cévenoles dans un secteur sensible aux inondations
- Répondre aux enjeux du réchauffement climatique : dés-imperméabilisation et végétalisation

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Axe 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Axe 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : La commune

Coût estimatif : 700 000 €

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

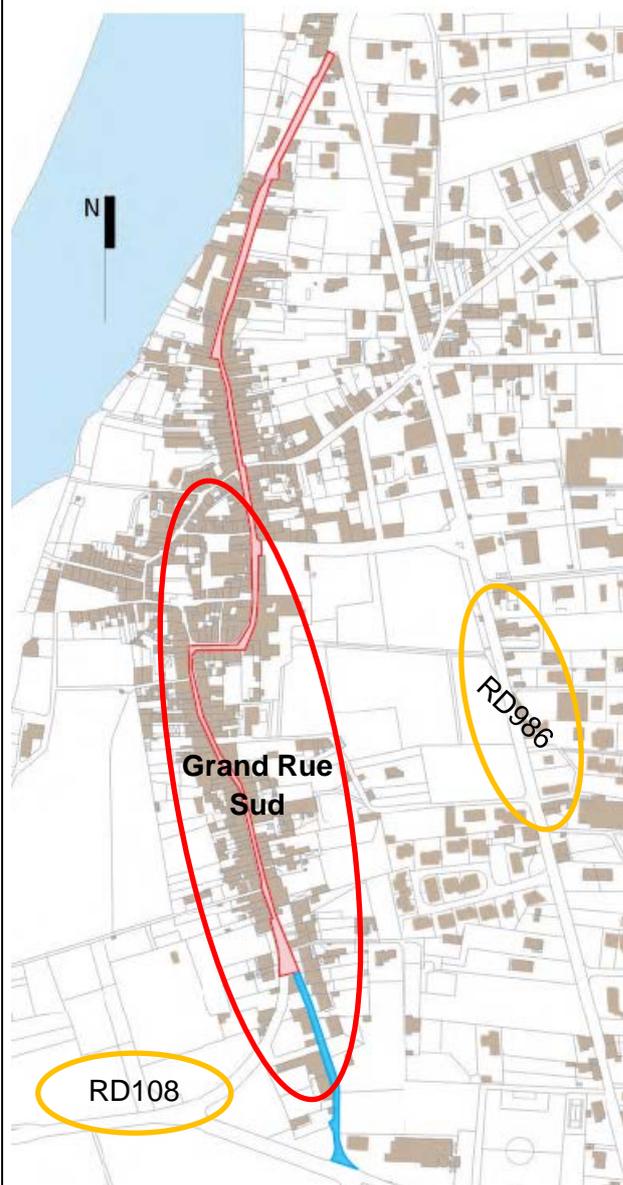
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : **CAUE, Agence Amphoux...**

Partenariat financier : **Etat, Département...**



La Grand Rue, un potentiel de valorisation



Projet 1.1.2. :

Réfection de la Grand Rue (partie nord)

Descriptif :

Les travaux prévus dans la Grand Rue comprennent :

- Réfection qualitative de la chaussée : revêtement perméable de type pavage
- Création d'un caniveau central pour l'évacuation des eaux de pluie
- Reprise des seuils des maisons
- Végétalisation et aménagement paysager

Les travaux visent à :

- Sécuriser la circulation (créer un espace partagé de circulation douce)
- Valoriser le patrimoine (mise en valeur de la rue historique et des pieds de façade)
- Améliorer le cadre de vie des résidents (seuils améliorés pour accès facilité aux logements)
- Prendre en compte de l'enjeu des pluies cévenoles dans un secteur sensible aux inondations
- Répondre aux enjeux du réchauffement climatique : dés-imperméabilisation et végétalisation

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Axe 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Axe 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : La commune

Coût estimatif : 700 000€

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | x 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

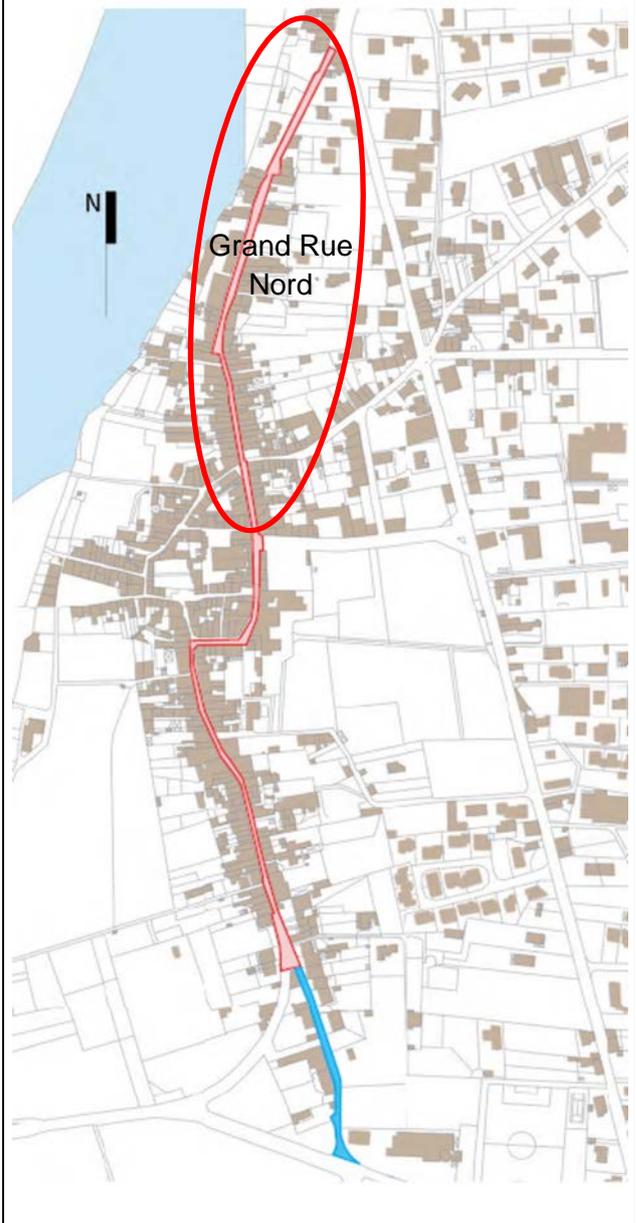
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : **CAUE, Agence Amphoux...**

Partenariat financier : **Etat, Département, Communauté des Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises...**



Une Grand Rue détériorée, à requalifier et réaménager



Projet 1.1.3. :

Aménagement de la Place du Christ et de la rue du Croutou

Descriptif :

La place du Christ, encombrée d'un transformateur, de sanitaires inesthétiques et de stationnement invasif est dévalorisée et a perdu sa fonction de centralité au sein du bourg. Malgré trois grands platanes (6 autres ont été arrachés dans les années 1960 pour faire place aux véhicules), la place n'est guère propice aux échanges et à la convivialité. Dans le cadre de l'aménagement futur du bâtiment annexe du Château, acquis par la commune, en médiathèque, la place du Christ doit retrouver toute sa prestance. En effet, il s'agit d'un espace de centralité, en liaison avec la Grand Rue et la rue du Croutou, entrée principale au centre ancien depuis la RD986.

Remaniée dans les années 80, le profil de la rue du Croutou n'est pas à l'échelle des enjeux de visibilité et d'attractivité du centre ancien. Le mur reconstruit est de mauvaise facture et le stationnement sans aménagement esthétique et sans végétalisation altère l'esthétique et les fonctions sociales du centre ancien. Par ailleurs, le parc du Château, en désuétude, poumon vert au cœur du centre ancien, est également un objet de réflexion qui pourra enrichir, à long terme, le projet global d'aménagement du centre.

La surface totale pouvant être aménagée et végétalisée est de 7 543m² et comprend :

- La place du Christ : 1 225m²
- La rue du Croutou : 2 085m²
- La partie du parc du Château pouvant être rattachée au domaine public : 4 233m²

Les travaux visent à :

- Ouvrir la perspective sur le centre ancien en reculant, le cas échéant, la limite actuelle du parc du Château, sans nuire au Château et au jardin d'ornement.
- Végétaliser l'espace goudronné et créer un espace jardin, riche d'ambiances récréatives et de découvertes.
- Réaménager la place pour lui redonner son rôle de place centrale du village, propice aux échanges et aux activités culturelles, économiques et citoyennes.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Axe 2 : S'adapter à l'urgence climatique,



Un centre peu visible et peu attractif



Un stationnement invasif



Axe 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
Axe 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et
les mobilités durables

Maître d'ouvrage : La commune

Coût estimatif : A confirmer

Calendrier prévisionnel :

- 2022
- 2023
- 2024
- 2025
- 2026
- x 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :
 Partenariat technique : **CAUE, DRAC, UDAP 34, Grand Site de France, Agence Amphoux**
 Partenariat financier : **Etat, DRAC, Région, Département**

CROQUIS D'AMBIANCE - LA PLACE DU CHRIST DEPUIS LA RUE DU CROUTOU



LA RUE DU CROUTOU, LA PLACE DU CHRIST ET "LE PARC DU CHATEAU"

De nouvelles perspectives

CROQUIS D'AMBIANCE - LA PLACE DU CHRIST DEPUIS LE CARREFOUR RUE DU CROUTOU / GRAND RUE



LA RUE DU CROUTOU, LA PLACE DU CHRIST ET "LE PARC DU CHATEAU"

Esquisse complémentaire du projet de requalification Place du Christ - avenue du Croutou (ci-dessous)

PLAN MASSE PROJET AVEC EXTENSION SUR LE PARC DU CHATEAU (1/500)



LA RUE DU CROUTOU ET LA PLACE DU CHRIST

Axe 1	Fiche action 1.2.
Renforcer l'attractivité du centre ancien pour recréer un cœur de bourg dynamique et accueillant	Améliorer la transversalité entre les quartiers pour une plus grande cohésion sociale.
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Relever les enjeux combinés de la transversalité et de la circulation piétonne et cycliste est essentiel pour la commune de Saint Bauzille de Putois en raison de sa typologie historique de village-rue et des contraintes majeures constituées par la fracturation du bourg par la RD986 ainsi que par un étalement urbain jusqu'alors peu maîtrisé.</p> <p>Le territoire de la commune de Saint Bauzille de Putois est en effet fracturé par la RD 986, axe majeur de circulation entre Montpellier et les Cévennes méridionales, en particulier Ganges et Le Vigan. Par ailleurs, la commune a longtemps pâti d'une absence d'investissements publics structurants et d'une vision globale cohérente de son développement. Elle connaît depuis une dizaine d'années des changements démographiques notables, résultant en particulier d'un afflux de nouvelles populations, rajeunies et actives. Il devient essentiel d'une part, de favoriser la redynamisation économique de la commune en renforçant son attractivité et, d'autre part, de prendre en compte les besoins d'une population en évolution par une offre de services et d'infrastructures améliorée.</p> <p>En raison de la division de son territoire par la RD986, axe très fréquenté et peu propice aux usages piétonniers et cyclistes, la commune souhaite améliorer la circulation transversale entre les différents quartiers du bourg, notamment le quartier situé à l'ouest de la route départementale (centre ancien) et ceux situés à l'est (quartiers plus récents 20ème – 21ème siècles).</p> <p>L'amélioration de la communication transversale au sein du bourg a pour objectif non seulement de dynamiser le centre ancien par un accès facilité mais également de favoriser la cohésion sociale entre quartiers et populations qui ont du mal à se mêler, notamment en raison d'une accessibilité spatiale difficile.</p> <p>La transversalité est-ouest doit également être améliorée de manière significative afin de faciliter l'accès de tous les habitants du bourg aux berges de l'Hérault, à pied ou à vélo ; le plan d'eau de Saint Bauzille de Putois, vaste et ombragé, étant à la fois un lieu de loisirs et un havre de biodiversité. Il s'agit de le rendre plus facilement accessible sans le recours à l'automobile, et par ailleurs de mettre en valeur le patrimoine architectural local caractérisé par des venelles dont certaines ont leur pavage d'origine en galets de rivière.</p> <p>Par ailleurs, dans la perspective de la création de nouvelles infrastructures culturelles et sportives, une circulation douce est prévue, à terme, entre les écoles maternelle et primaire et le nouvel espace</p>	

envisagé pour la construction d'une salle multifonction et d'équipements sportifs dans la zone « Frigoulet », située à l'entrée sud de la commune.

Objectifs stratégiques

Revaloriser et redonner sa centralité au bourg ancien tout en améliorant la transversalité entre les quartiers pour une plus grande cohésion sociale.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.2.1. :

Création d'une esplanade : RD986 – rue Neuve

Descriptif :

La commune a pour projet de délocaliser la salle polyvalente actuelle vétuste et peu accessible, située entre la RD986 et une rue étroite et, ainsi, de faire de ce vaste espace, comprenant parking et salle, une place urbaine et conviviale. La surface totale est de 1 628m² :

- Surface de la place actuelle : 1 112m²
- Surface de la salle polyvalente : 516m²

Le bâtiment de 600m², vieillissant, amianté, énergivore, est posé en fond de perspective entre l'avenue du Chemin Neuf et le parking ombragé perpendiculaire à la rue Neuve (22 places). Le bâtiment est adossé à un mur de 2,5m environ ; un cheminement piéton étroit, impraticable pour personnes à mobilité réduite, permet de rejoindre l'avenue du Chemin Neuf.

Orientations d'aménagement :

- L'espace entre la rue Neuve et l'avenue du Chemin Neuf (RD986) doit redevenir une ouverture en direction du centre ancien.
- Sur la séquence linéaire de la RD986, un espace de connexion est à recréer : l'ouverture de 23 mètres peut devenir un balcon sur la ville basse.
- Le stationnement de proximité peut être amélioré avec un nombre de places supplémentaires (15)
- Une désimperméabilisation du sol de l'ensemble de l'espace est prévue ainsi que l'aménagement paysager et végétalisé du parking.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Axe 2 : S'adapter à l'urgence climatique,

Axe 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Axe 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : La Commune

Coût estimatif : A confirmer



Vues de la salle polyvalente depuis la RD986



Vue du parking et de la salle polyvalente, côté rue Neuve

Calendrier prévisionnel :

- 2022
- 2023
- 2024
- 2025
- 2026
- 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : **Agence Amphoux, CAUE, UDAP 34, Hérault Ingénierie....**

Partenariat financier : **Etat, Région, Département..**

Projet : document graphique ci-dessous

PLAN MASSE PROJET (1/200)



AGENCE AMPHOUX / INGESURF

Saint-Bauzille-de-Putois - Aménagement d'espace public en centre ancien / AVP - Notice de présentation | octobre 2023

Projet 1.2.2. :

Création d'un espace arboré et d'un cheminement transversal doux Grand Rue – RD986

Descriptif :

En raison de la fracturation de son territoire par la RD986, axe très fréquenté et peu propice aux usages piétonniers et cyclistes, la commune souhaite améliorer la circulation transversale entre les différents quartiers du bourg, notamment le quartier situé à l'ouest de la route départementale (centre ancien) et celui située à l'est (quartiers plus récents 20^{ème} – 21^{ème} siècles).

L'installation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire et d'un cabinet dentaire, que l'équipe municipale a favorisée et accompagnée, va contribuer à conforter un nouveau pôle d'activités et de services, situé le long de la RD986, en face de la pharmacie et de quelques commerces déjà existants.

Il est essentiel que les habitants du centre puissent accéder aisément aux services de santé et aux commerces tout comme il est important que les patients et clients de ces services et commerces puissent accéder aux commerces situés dans la Grand Rue du centre ancien.

La commune a prévu d'aménager un espace arboré (renaturé) de repos et de convivialité ainsi qu'un cheminement doux destiné aux piétons et cyclistes, tenant compte des besoins des personnes âgées en particulier (mobilier urbain adapté, bancs, etc.).

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Axe 2 : S'adapter à l'urgence climatique,
Axe 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
Axe 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Saint Bazille de Putois

Coût estimatif : 300 000€

Calendrier prévisionnel :

2022 x 2025
 2023 2026
x 2024 2027-2028



Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

CAUE, Agence Amphoux...

Partenariat financier :

Etat, Région Occitanie, FEDER.



Liaison Grand-Rue vers RD986



Maison de santé en construction, mars 2024

Projet 1.2.3. :

Création d'un cheminement transversal doux : Ecoles – Espace sportif et culturel

Descriptif :

En raison de la fracturation de son territoire par la RD986, axe très fréquenté et peu propice aux usages piétonniers et cyclistes, la commune souhaite améliorer la circulation transversale entre les différents quartiers du bourg.

Dans la perspective de la création de nouvelles infrastructures culturelles et sportives, une circulation douce est prévue, à terme, entre les écoles maternelle et élémentaire et le nouvel espace envisagé pour la construction d'une salle multifonction à vocation culturelle, citoyenne et associative, et d'équipements sportifs dans la zone « Frigoulet », située à l'entrée sud de la commune.

Une circulation en zone résidentielle puis en zone naturelle est prévue, agrémentée, dans la partie naturelle, d'un parcours pédagogique sur la biodiversité.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Axe 2 : S'adapter à l'urgence climatique,

Axe 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Axe 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Saint Bazille de Putois

Coût estimatif : Non évalué

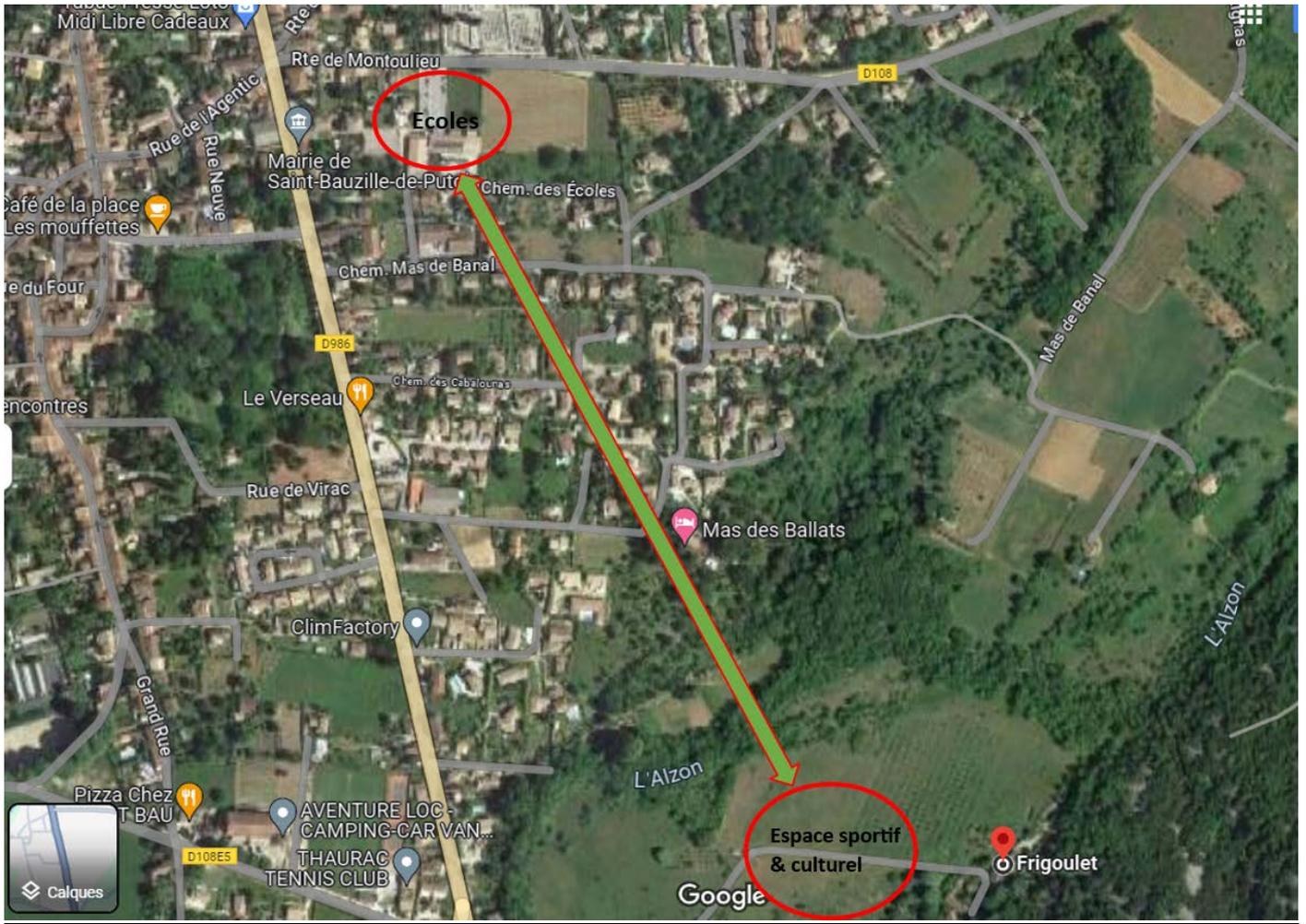
Calendrier prévisionnel : *Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.*

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique :
Hérault Ingénierie, DDTM...

Partenariat financier : A confirmer

Document graphique ci-dessous



Projet 1.2.4. :

Cheminement transversal du centre ancien au plan d'eau : requalification des venelles

Descriptif :

En raison de la fracturation de son territoire par la RD986, axe très fréquenté et peu propice aux usages piétonniers et cyclistes, la commune souhaite améliorer la circulation transversale entre les différents quartiers du bourg.

La transversalité est-ouest doit être améliorée de manière significative afin de faciliter l'accès de tous les habitants du bourg aux berges de l'Hérault, à pied ou à vélo. Le plan d'eau de Saint Bauzille de Putois, vaste et ombragé, étant à la fois un lieu de loisirs et un havre de biodiversité.

Il s'agit de le rendre plus facilement accessible, sans le recours à l'automobile, et par ailleurs de mettre en valeur le patrimoine architectural local caractérisé par des venelles dont certaines ont leur pavage d'origine en galets de rivière, matériau couramment utilisé dans le passé pour la construction de maisons, murets et ruelles.

La requalification des venelles a donc un double objectif :

- Valorisation d'un patrimoine architectural local spécifique.
- Accessibilité à une riche ripisylve et un bel espace de loisirs.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Axe 2 : S'adapter à l'urgence climatique,

Axe 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Axe 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : A confirmer

Coût estimatif : Non évalué

Calendrier prévisionnel : *Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.*

- | | |
|-------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | x 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | x 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

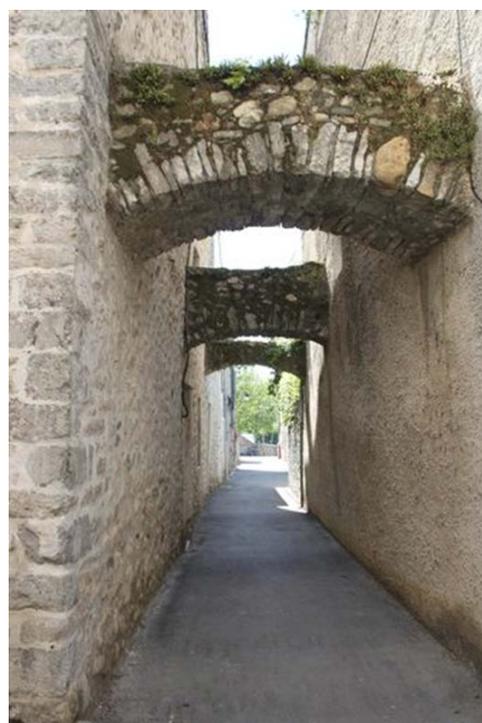
Partenariat technique :

CAUE, DRAC, UDAP 34, Grand Site de France...

Partenariat financier : **DRAC,**



Exemples de venelles centre ancien – plan d'eau



Axe 2	Fiche action 2.1.
Répondre aux besoins d'une population en évolution dans une perspective de cohérence territoriale	Développer des infrastructures culturelles en lien avec le territoire élargi
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La commune de Saint Bazille de Putois a longtemps pâti d'une absence d'investissements structurants et d'une vision globale cohérente de développement. Elle connaît depuis une dizaine d'années des changements démographiques notables, résultant en particulier d'un afflux de nouvelles populations, rajeunies et actives. Il devient essentiel d'une part, de favoriser la redynamisation économique de la commune en renforçant son attractivité et, d'autre part, de prendre en compte les besoins d'une population en évolution par une offre de services et d'infrastructures améliorée.</p> <p>L'objectif stratégique est de répondre aux besoins de la population dans le domaine culturel, sportif et associatif pour « mieux-vivre ensemble », en collaboration avec les acteurs du territoire.</p> <p>La salle polyvalente communale, vétuste, énergivore et amiantée ne permet d'accueillir dans de bonnes conditions ni les associations sportives de la commune (danse, judo, etc.) ni des activités culturelles (problème des nuisances sonores, équipements défectueux, etc.). Le terrain de football nécessite une réfection complète. De manière générale, les activités pratiquées dans le bourg, comme la pétanque, la fanfare ou la chasse s'adressent essentiellement aux générations les plus âgées ; peu d'équipements offrent la possibilité aux plus jeunes de pratiquer le sport ou l'activité artistique de leur choix alors même que la population rajeunit.</p> <p>En raison de l'apport de populations actives, de familles avec enfants, la commune manque ainsi d'équipements culturels et sportifs pouvant répondre aux attentes des habitants. Les équipements actuels, souvent vétustes, ne répondent pas aux normes environnementales en vigueur. Pourtant, la demande croît pour des activités culturelles et sportives qui contribuent largement au renforcement du lien social et de l'engagement citoyen.</p> <p>L'absence d'infrastructures culturelles et sportives de qualité a par ailleurs un impact direct sur le mode de vie des habitants et sur l'environnement : recours au transport automobile pour la pratique sportive ou certaines activités culturelles, notamment des plus jeunes, opportunités de convivialité et de mixité / cohésion sociales amoindries au sein de la commune, manque d'attractivité pour les visiteurs ou habitants des communes voisines -qui se déplacent donc également vers d'autres lieux plus éloignés.</p>	

Les actions principales prévus sont les suivantes :

- Création d'une médiathèque (avec salle d'exposition et espace de coworking) au cœur du centre ancien afin de placer la culture au cœur du quotidien et de répondre aux attentes des habitants (voir Axe 1 : « Renforcer l'attractivité du centre ancien pour recréer un cœur de bourg dynamique et accueillant »).
- Construction d'une salle « multifonction » pour rencontres festives, activités associatives et productions culturelles, séminaires et débats citoyens, dans la zone « Frigoulet » (en collaboration avec le Département 34).
- Construction d'une salle de sports, d'un mur d'escalade, d'un parcours santé et de salles de formation dans la zone « Frigoulet » (en collaboration avec le Département 34 et le CREPS de Montpellier).

L'objectif est de développer ces infrastructures culturelles et sportives structurantes en lien avec le territoire élargi, bénéficiant donc aux habitants de Saint Bauzille de Putois mais également aux habitants de communes limitrophes. Ces infrastructures doivent être pensées en termes de complémentarité avec les équipements existants et s'inscrire dans une logique de cohérence territoriales. Le dialogue engagé avec le Département de l'Hérault, le CREPS de Montpellier, le SDIS et avec la Communauté des Communes gangeoises et suménoises est donc de première importance.

Objectifs stratégiques

Répondre aux besoins d'une population en évolution dans le domaine culturel et associatif pour « mieux-vivre ensemble » dans le territoire

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.1.1. :

Création d'une médiathèque sur la place du Christ: la culture au cœur du quotidien

Descriptif :

La création d'une médiathèque d'une superficie totale d'environ 250 m² (avec un espace de *coworking*) au cœur du centre ancien, dans le bâtiment dit « *Remise de Mauléon* », situé place du Christ, permettra de placer la culture au cœur du quotidien et de répondre aux attentes des habitants.

La requalification de l'espace public dans le centre ancien étant l'un des axes stratégiques de la commune (voir Axe 1, Action 1.1), le choix de cet emplacement central pour une médiathèque est emblématique à la fois de la volonté de redynamiser le centre-bourg mais aussi de mettre la culture au cœur de la vie quotidienne des habitants.

La facilité d'accès, la centralité du lieu, la qualité architecturale du bâtiment communal destiné à ce projet, son insertion cohérente dans le projet global de requalification du centre contribuent à faire de la construction de la médiathèque un élément structurant de la vie de la communauté locale.

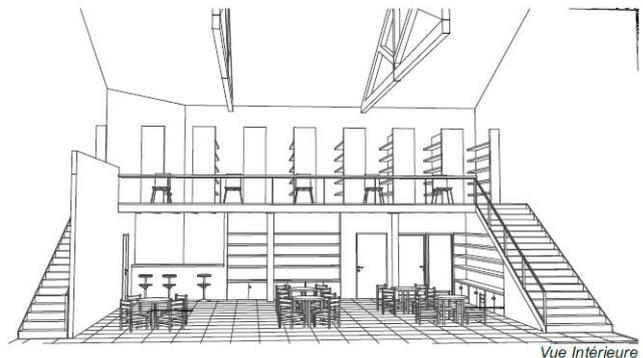
La bibliothèque actuelle (de 70 m²), située en bordure de la RD986, dont l'accès est difficile et peu sécurisé, ne répond pas aux besoins de la population. Par ailleurs, un nombre accru d'habitants actifs ont fait connaître leur besoin d'un espace facilitant le travail à distance et le travail mutualisé (espace de *coworking*).

La médiathèque dans la « *Remise de Mauléon* », située place du Christ permettra de créer un espace combinant plusieurs fonctions essentielles pour la communauté villageoise et celle des communes environnantes :

- faciliter l'accès à la lecture et à la culture pour les plus jeunes comme pour les adultes,
- favoriser l'animation culturelle et artistique au cœur du bourg, en collaboration avec la médiathèque de Ganges notamment,
- offrir un environnement favorable au télétravail et au *coworking* au centre du bourg,



Vue extérieure



Vue Intérieure

Esquisse de la future médiathèque (SARL Prohin)

- valoriser la créativité artistique locale, et au-delà, grâce à un espace d'exposition temporaire ou permanente.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Axe 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Axe 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : La Commune

Coût estimatif : à confirmer

Calendrier prévisionnel :

- 2022 2025
- 2023 2026
- 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : **SARL Prohin, CAUE, DRAC,**

UDAP 34, Bibliothèque Départementale...

Partenariat financier : **DRAC, Région, Département...**

Document graphique complémentaire ci-dessous

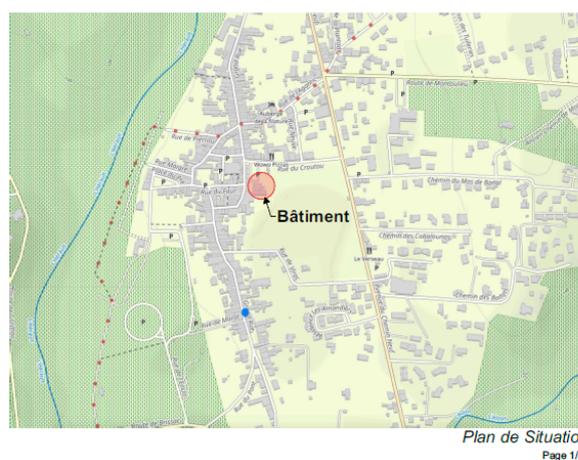
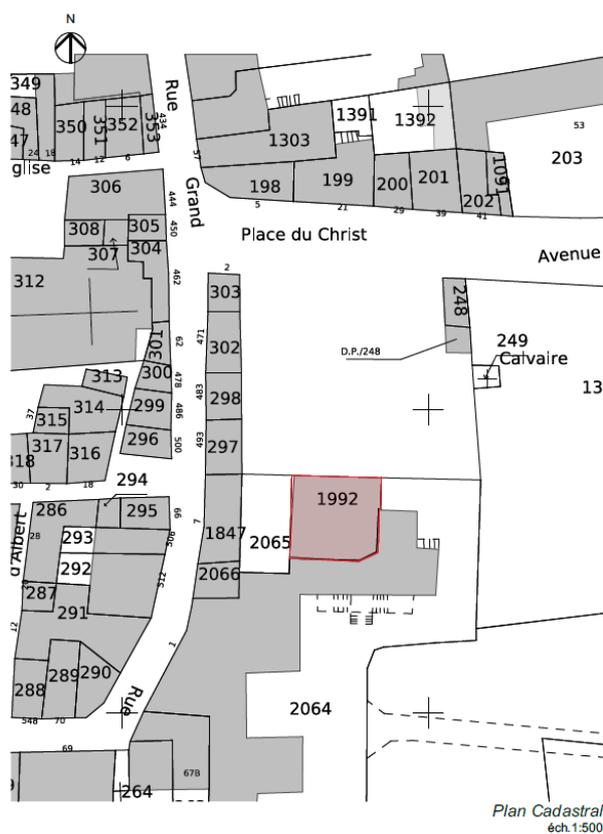
(localisation de la médiathèque dans le centre-bourg)

Le 13/02/2023

Mairie de Saint Bazille de Putois
1 115 Avenue de chemin Neuf 34190 Saint Bazille de Putois
Aménagement d'une Salle Polyvalente
1 Place de Christ 34190 Saint Bazille de Putois

Parcelles D n°1 992 - Surface: 194 m²

Etat des Lieux - Esquisse



Projet 2.1.2. :

Création d'infrastructures à vocation culturelle et citoyenne sur le site « Frigoulet »

Descriptif :

La création d'infrastructures à vocation culturelle et citoyenne sur le site départemental « Frigoulet » s'inscrit dans le projet de développement et d'aménagement global de la commune, en lien avec la stratégie de développement territorial portée par le Département de l'Hérault.

Ces infrastructures comprendront une salle multifonction (pour spectacle, conférences, débats, activités festives, etc.) ainsi que des salles pour usage associatif et pour formation (voir Axe 2, Action 2.2, Projet 2.2.1).

La création d'une salle multifonction à vocation culturelle et citoyenne est impérative car la salle « polyvalente » actuelle est vétuste, amiantée, énergivore et ne répond ni aux normes environnementales ni aux normes de qualité requises en matière d'équipements culturels. Par ailleurs, située en zone résidentielle, elle ne peut pas remplir la plupart de ses fonctions en raison des nuisances sonores occasionnées par des activités accueillant un public nombreux.

La nouvelle salle « multifonction » aura pour vocation l'organisation de rencontres festives, d'activités associatives, de productions culturelles, de séminaires et conférences, ainsi que d'activités liées à la vie démocratique du village (débats citoyens, scrutins électoraux, etc.) Elle répondra aussi aux besoins croissants des nombreuses associations du territoire qui manquent de salles pour leurs diverses activités. Située dans la zone « Frigoulet », propriété départementale, facile d'accès, avec des possibilités de parking aisé, elle permettra de remplir les fonctions diverses attendues d'une salle polyvalente.

Le processus de co-construction du projet, porté conjointement par la commune et le Département de l'Hérault, est accompagné, dès ses premières phases de réflexion, de diagnostic et de concertation, par Hérault Ingénierie qui en suivra également la réalisation.

La dimension sociale de l'action départementale au centre « Les Lutins » (qui accueillent des enfants sous



Site Frigoulet, à l'entrée sud de la commune



Vue sur le massif du Thaurac, depuis le site Frigoulet

la responsabilité de l'ASE) tout comme l'ouverture à la culture des plus jeunes sont prises en compte comme éléments essentiels de ce projet.

La création de cette salle multifonction s'inscrit dans une synergie entre divers acteurs ayant pour objectif des projets structurants et durables pour la commune et le territoire.

Dans la perspective de la création de ces nouvelles infrastructures, une circulation douce est prévue entre les écoles maternelle et primaire et le nouvel espace sportif et culture situé à l'entrée sud de la commune (voir Axe 1, Action 1.2, Projet 1.2.3).

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Axe 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Axe 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Hérault Ingénierie (assistance à maîtrise d'ouvrage), Commune

Coût estimatif : A confirmer

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|-------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | x 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Hérault Ingénierie, CAUE,

Partenariat financier : Etat, Région, Département 34

Axe 2	Fiche action 2.2.
Répondre aux besoins d'une population en évolution dans une perspective de cohérence territoriale	Développer des infrastructures sportives en lien avec le territoire élargi
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La commune de Saint Bauzille de Putois a longtemps pâti d'une absence d'investissements structurants et d'une vision globale cohérente de développement. Elle connaît depuis une dizaine d'années des changements démographiques notables, résultant en particulier d'un afflux de nouvelles populations, rajeunies et actives. Il devient essentiel d'une part, de favoriser la redynamisation économique de la commune en renforçant son attractivité et, d'autre part, de prendre en compte les besoins d'une population en évolution par une offre de services et d'infrastructures améliorée.</p> <p>La salle polyvalente communale, vétuste, énergivore et amiantée ne permet d'accueillir dans de bonnes conditions ni les associations sportives de la commune (danse, judo, etc.) ni des activités culturelles (problème des nuisances sonores, équipements défectueux, etc.). Le terrain de football nécessite une réfection complète. De manière générale, les activités pratiquées dans le bourg, comme la pétanque, la fanfare ou la chasse s'adressent essentiellement aux générations plus âgées ; peu d'équipements offrent la possibilité aux plus jeunes de pratiquer le sport ou la pratique artistique de leur choix alors même que la population rajeunit.</p> <p>En raison de l'apport de populations actives, de familles avec enfants, et en raison de la faiblesse des investissements depuis plusieurs mandats municipaux, la commune manque ainsi d'équipements culturels et sportifs pouvant répondre aux attentes des habitants. Les équipements actuels, souvent vétustes, ne répondent pas aux normes environnementales en vigueur. Pourtant, la demande croît pour des activités culturelles et sportives qui contribuent largement au renforcement du lien social et de l'engagement citoyen.</p> <p>L'absence d'infrastructures culturelles et sportives de qualité a par ailleurs un impact direct sur le mode de vie des habitants et sur l'environnement : recours au transport automobile pour la pratique sportive ou certaines activités culturelles, notamment des plus jeunes, opportunités de convivialité et de mixité / cohésion sociales amoindries au sein de la commune, manque d'attractivité pour les visiteurs ou habitants des communes voisines -qui se déplacent donc également vers d'autres lieux plus éloignés.</p> <p>L'objectif est de l'équipe municipale est de développer des infrastructures culturelles et sportives structurantes en lien avec le territoire élargi, bénéficiant donc aux habitants de Saint Bauzille de</p>	

Putois mais également aux habitants de communes limitrophes. Ces infrastructures doivent être pensées en termes de complémentarité avec les équipements existants et s'inscrire dans une logique de complémentarité et de cohérence territoriales.

La Commune souhaite par ailleurs renforcer l'attractivité de la commune en tant que pôle de sports de nature et attache la plus grande importance à la redynamisation économique et à la cohésion sociale du territoire sud-cévenol. Le dialogue engagé avec diverses collectivités territoriales et institutions publiques en vue de réfléchir de concert à des solutions innovantes pour ce territoire en pleine mutation est donc de première importance. Une synergie apparaît potentiellement fructueuse autour de plusieurs priorités relevant de la compétence du Département de l'Hérault et intéressant la commune, la Communauté des communes des Cévennes gangeoises et suménoises, le CREPS de Montpellier, le SDIS et d'autres acteurs publics et privés :

- L'ancrage territorial des sports de nature dans le nord de l'Hérault, sur la commune de Saint Bauzille de Putois.

- La pérennité de projets autour d'un « pôle nature » à la fois en termes pédagogiques (formations CREPS) que touristiques et économiques.

Objectifs stratégiques

Répondre aux besoins de la population dans le domaine sportif et associatif pour « mieux-vivre ensemble » par des actions pérennes, en collaboration avec les acteurs du territoire

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.1. :

Création d'un pôle sportif sur le site « Frigoulet »

Descriptif :

La création d'un pôle sportif sur le site départemental « Frigoulet » s'inscrit dans le projet de développement et d'aménagement global de la commune, en lien avec la stratégie de développement territorial portée par le Département de l'Hérault et plus particulièrement les politiques sportive et sociale de la collectivité.

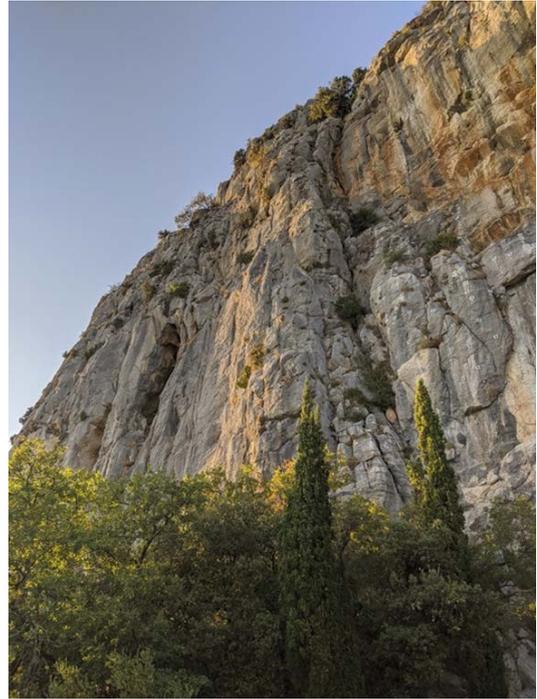
Le pôle sportif sera constitué d'une salle de sport multifonction, d'un mur d'escalade, d'un entrepôt de matériel pour sports de nature, de salles de formation (à mutualiser le cas échéant avec l'espace culturel (voir Axe 2, Action 2.1, Projet 2.1.2) et d'un parcours de santé, lié le cas échéant à un parcours pédagogique de découverte de la biodiversité sur le site « Frigoulet » (voir Axe 3, Action 3.1).

Le processus de co-construction du projet, porté conjointement par la commune et le Département de l'Hérault, est accompagné, dès ses premières phases de réflexion, de diagnostic et de concertation, par Hérault Ingénierie qui en suivra également la réalisation.

Le CREPS de Montpellier est aussi pleinement impliqué dans la réflexion sur ce projet. En effet, le CREPS souhaite pérenniser ses activités de formation dans le territoire nord-héraultais qui présente à la fois l'atout de la proximité avec la métropole montpelliéraine et de grande diversité des sports de nature pouvant y être pratiqués. La création d'une salle de sport multifonction, d'un mur d'escalade, d'un espace d'entrepôt de matériel, ainsi que de salles de cours et d'un espace conférence (voir Axe 2, Action 2.1, Projet 2.1.2) contribueront à ancrer durablement le CREPS (et ses partenaires, par exemple le SDIS) dans le territoire.

La dimension sociale de l'action départementale au centre « Les Lutins » (qui accueillent des enfants sous la responsabilité de l'ASE) tout comme l'incitation à la pratique sportive des plus jeunes sont prises en compte comme éléments essentiels de ce projet.

La création du pôle sportif s'inscrit dans une synergie entre divers acteurs ayant pour objectif des projets structurants et durables pour la commune et le territoire.



Falaises du Thaurac, près de la via ferrata



Pratique de la slack line sur l'Hérault



Association K-Danse Saint Bauzille de Putois

Dans la perspective de la création de ces nouvelles infrastructures, une circulation douce est prévue entre les écoles maternelle et primaire et le nouvel espace sportif et culture situé à l'entrée sud de la commune (voir Axe 1, Action 1.2, Projet 1.2.3).

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Axe 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Axe 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Hérault Ingénierie, Commune

Coût estimatif : A confirmer

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|-------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | x 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat

technique : **Hérault Ingénierie, CAUE,**

Partenariat financier : **Etat, Région, Département 34**

Axe 3	Fiche action 3.1.
Renforcer le lien social au sein d'une commune ouverte et solidaire se développant de manière durable	Favoriser le développement durable et la résilience environnementale de la commune
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Le territoire de la commune de Saint Bauzille de Putois est fracturé par la RD 986, axe majeur de circulation entre Montpellier et les Cévennes méridionales, en particulier Ganges et Le Vigan. Par ailleurs, la commune a longtemps pâti d'une absence d'investissements structurants et d'une vision globale cohérente de développement. Elle connaît depuis une dizaine d'années des changements démographiques notables, résultant en particulier d'un afflux de nouvelles populations, rajeunies et actives, souvent issues de la métropole montpelliéraine ou d'autres environnements urbains. Plusieurs types de populations se retrouvent ainsi au sein de la commune, avec des modes de vie et de consommation, des attentes et des aspirations, des cheminements culturels et éducatifs divers pouvant engendrer incompréhensions ou réticences.</p> <p>Au sein de cette communauté villageoise qui évolue rapidement, il devient essentiel d'une part, de renforcer le lien social en créant les conditions favorables à l'échange, à la convivialité et à la solidarité intergénérationnelle et interculturelle et, d'autre part, de veiller au développement durable et responsable de la commune en relevant les enjeux environnementaux de plus en plus pressants auquel nous devons faire face tant au niveau local qu'international.</p> <p>Les enjeux sociaux et environnementaux étant étroitement liés, l'équipe municipale a pour objectif de contribuer à la construction d'une communauté plus solidaire dans un territoire plus résilient, et ainsi à un développement humain et environnemental durable.</p> <p>La démarche de l'équipe municipale est d'irriguer l'ensemble de ses actions de ces objectifs humains et environnementaux majeurs ; son approche est donc largement transversale. Qu'il s'agisse de la requalification de l'espace public, de la création de nouvelles infrastructures publiques, de l'amélioration du cadre de vie des habitants, de la valorisation du patrimoine local, de la dynamisation économique, les deux objectifs indissociables que constituent <u>cohésion sociale et résilience environnementale</u> caractérisent ces projets, inscrits dans le long terme.</p> <p>Certaines actions plus spécifiques complètent cette approche globale qui s'inscrit dans le long terme : développement d'énergies renouvelables, café communal culturel et citoyen, logements à destination de personnes âgées non dépendantes, etc.</p>	
Objectifs stratégiques	

Contribuer à la construction d'une communauté plus solidaire dans un territoire plus résilient, et ainsi à un développement humain et environnemental durable

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 3.1.1. :

Désimperméabilisation et végétalisation des espaces publics (action transversale)

Descriptif :

Tous les travaux prévus dans le cadre de la rénovation du centre ancien visent à désimperméabiliser et à végétaliser les espaces publics :

- Réfection qualitative de la chaussée de la Grand Rue (sud et nord) avec un revêtement perméable de type pavage.
- Création de caniveaux centraux pour l'évacuation des eaux de pluie dans la Grand Rue (phénomènes cévenols).
- Végétalisation et aménagement paysager pour limiter les effets des canicules, notamment dans les parkings actuellement goudronnés et placettes du centre ancien.
- Plantation d'arbres et création d'espaces végétalisés, désimperméabilisation du sol, sur la place centrale du village (Place du Christ) et sur la nouvelle esplanade (RD986-Rue Neuve).

La réflexion sur les projets de construction d'infrastructures sportives et culturelles (médiathèque en centre-bourg, salle multifonction et espace sportif dans la zone Frigoulet) inclut la priorité environnementale : isolation, auto-suffisance énergétique, végétalisation des façades et des toits, si possible.

La commune a par ailleurs déjà entrepris, depuis 2020, la plantation d'arbres d'espèces variées et résistantes aux aléas climatiques ainsi que d'arbustes favorables à la biodiversité, en particulier sur le plan d'eau, sur des placettes au cœur du village, en bordure de route, etc. Des études du sol, de l'exposition au vent et au soleil, ont été menées en vue de réintroduire le végétal non seulement pour une qualité paysagère améliorée mais aussi pour mieux renforcer la résilience environnementale de la commune.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Axe 2 : S'adapter à l'urgence climatique

Axe 3 : Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

Axe 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Axe 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables



Le Plan d'eau : les berges de l'Hérault, patrimoine naturel à protéger et valoriser



Le Plan d'eau : un patrimoine naturel propice à la cohésion sociale



Maître d'ouvrage : la Commune et la Communauté de Communes

Coût estimatif :

- **Coûts inclus dans les projets de rénovation et de nouvelles constructions**

Calendrier prévisionnel :

x 2022	x 2025
x 2023	x 2026
x 2024	x 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : **Agence Amphoux, SARL Prohin, CAUE, DREAL, Grand Site de France, Natura 2000, Goupil Connexion (Hôpital de la Faune Sauvage), LPO (Ligue de la protection des oiseaux) et OFB (Office Français de la biodiversité), « Partons du pied » (Protection et entretien du fleuve Hérault)**

Partenariat financier : **Région, Département, Agence de l'eau...**

CRICOURS D'AMBIANCE - CARREVAUX LATÉRAUX SUPPRIMÉS / CRÉATION D'UN CARREVAU CENTRAL



LA GRAND RUE

AGENCE AMPHOUX / PROHIN

Grand Site de France - Aménagement espace public en partenariat / A.P. / MAIRIE DE BOURGNEUF / Janvier 2023

Désimperméabiliser et végétaliser :
exemples : la Grand Rue, le parking sud du village

PLAN MASSE PROJET (1/500)



LE PARKING DES PLAINES ET LA RUE DU POINT

AGENCE AMPHOUX / PROHIN

Grand Site de France - Aménagement espace public en partenariat / A.P. / MAIRIE DE BOURGNEUF / Janvier 2023

Projet 3.1.2. :

Aménagement de parcours pédagogiques : sensibilisation à la biodiversité

Descriptif :

La sensibilisation aux enjeux environnementaux commence dès le plus jeune âge. Des initiatives ont d'ores et déjà été prises en lien avec l'école élémentaire située dans la commune de Saint Bauzille de Putois qui accueille les enfants des communes voisines (Montoulieu et Agonès) associant les élus, les enseignants et les enfants. Un « Havre de paix » pour les loutres a été créé grâce au budget participatif du Département de l'Hérault en collaboration avec l'association « Partons du bon pied », qui mène par ailleurs des actions de nettoyage des berges plusieurs fois dans l'année avec l'aide de différentes associations et citoyens volontaires.

Le territoire communal se prête tout particulièrement à la création de parcours pédagogiques à la fois en raison de sa situation géographique et de la richesse de sa flore et de sa faune sauvages (présence de plusieurs espèces de rapaces, notamment des vautours percnoptères et des circaètes, de nombreux insectes pollinisateurs, réapparition de la loutre sur les berges de l'Hérault, etc.).

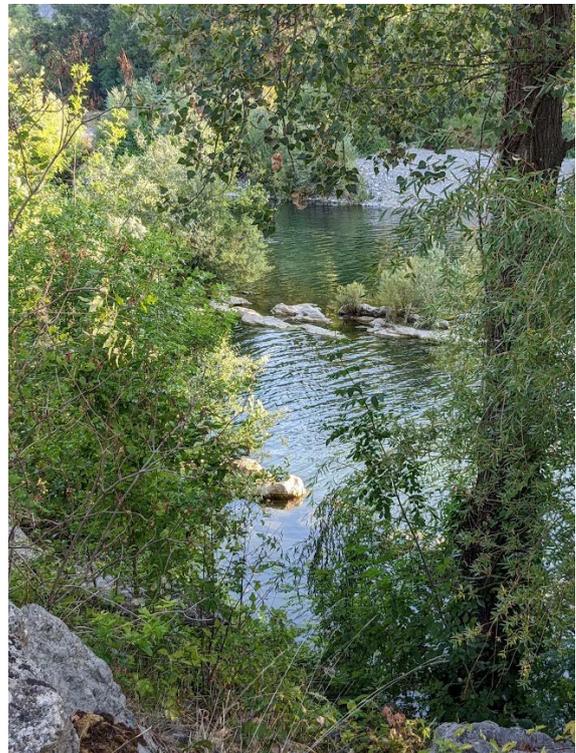
Des projets sont en cours : par exemple, en partenariat avec la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux), la SFEPM (Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères) et l'école Pôle Sup Nature pour la création de « Havres de Paix » pour la loutre ; ou encore collaboration avec l'OFB (Office Français de la biodiversité) pour la préservation de la faune et la flore du fleuve Hérault : parcours de découverte avec panneaux pédagogiques et de sensibilisation à la biodiversité.

Un autre parcours est prévu, une fois la zone sportive et culturelle de Frigoulet réalisée, le long de l'Alzon, zone humide particulièrement riche et fragile.

D'autres parcours sont prévus, en lien avec le sentier de Grande Randonnée 60, permettant de mettre en valeur le patrimoine naturel du massif du Thaurac ; un autre circuit pourra valoriser des traces d'un patrimoine économique local : l'exploitation du charbon de bois, les oliveraies en terrasse, les mazets agricoles, etc.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Axe 2 : S'adapter à l'urgence climatique



Les berges de l'Hérault, refuge pour la loutre



Vautour percnoptère, massif du Thaurac

Axe 3 : Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

Axe 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Axe 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : la Commune, en collaboration avec la Communauté des communes des Cévennes gangeoises et suménoises

Coût estimatif : A confirmer

Calendrier prévisionnel :

<input type="checkbox"/> 2022	x 2025
X 2023	x 2026
x 2024	x 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : DREAL, Grand Site de France, Natura 2000, Goupil Connexion (Hôpital de la Faune Sauvage), LPO (Ligue de la protection des oiseaux) et OFB (Office Français de la biodiversité), SFPEM, « Partons du pied » (Protection et entretien du fleuve Hérault), Associations de chasse et de pêche, Fédération de randonnée.

Partenariat financier : Région, Département, Communauté de communes des Cévennes gangeoises et suménoises, partenariats privés.



Les gorges de l'Hérault au nord de la commune

Projet 3.1.3. :

Développer les énergies renouvelables sur le territoire communal

Descriptif :

La production énergétique étant au cœur des enjeux environnementaux, la commune a mené une réflexion sur les possibilités d'implantation d'énergies renouvelables, sur le territoire, qui se prête tout particulièrement à la production photovoltaïque.

La commune a saisi l'opportunité offerte par la loi d'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelable du 10 mars 2023 qui confère un rôle central aux communes dans la planification du développement des énergies renouvelables. Elle a donc défini un certain nombre de zones d'accélération de la production d'énergie renouvelables (ZAER) visant à orienter la production d'EnR vers des espaces identifiés comme favorables et cohérents avec le développement territorial.

Des négociations en cours avec trois sociétés présélectionnées et auditionnées au cours de l'année 2023 sont sur le point d'aboutir. Elles concernent plusieurs types de projets, différents mais complémentaires :

1) Projets communaux :

- Installation d'ombrières sur les bâtiments communaux.
- Installation d'ombrières sur des espaces communaux : divers parkings, terrain de tennis.
- Création d'une centrale photovoltaïque au sol dans la zone de la station d'épuration, propriété communale (lieu-dit « Les Sauzèdes »)

2) Projet communautaire :

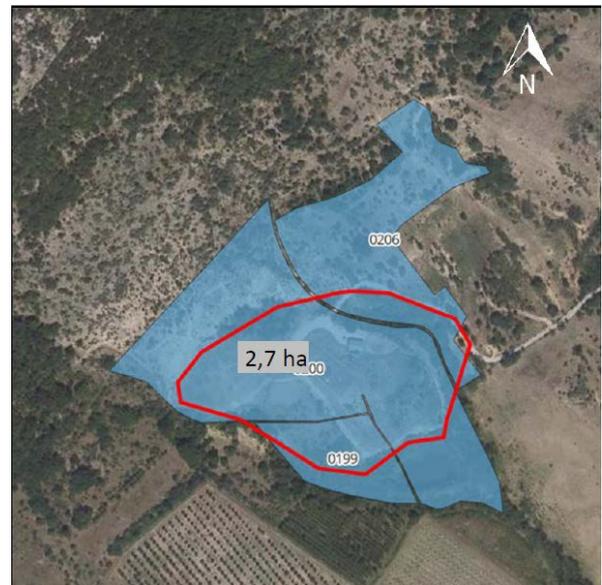
- Reconversion de l'ancienne décharge (lieu-dit « Le Triadou »), propriété de la Communauté des communes des Cévennes gangeoises et suménoises, en collaboration avec cette intercommunalité : création d'une centrale photovoltaïque au sol sur le site.

3) Soutien à des projets privés

- Par ailleurs, la commune apporte son soutien à un projet agrivoltaïque (élevage d'ovins) d'envergure réunissant trois propriétaires sur la partie Est du territoire communal (zone « Le Triadou »)



Projet de centrale photovoltaïque au sol, près de la station d'épuration de la commune (Sud)



Projet de reconversion d'une ancienne décharge « Le Triadou » (Est)

Axe 3	Fiche action 3.2.
Renforcer le lien social au sein d'une commune ouverte et solidaire se développant de manière durable	Améliorer la qualité du cadre de vie et renforcer le lien social
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Le territoire de la commune de Saint Bauzille de Putois est fracturé par la RD 986, axe majeur de circulation entre Montpellier et les Cévennes méridionales, en particulier Ganges et Le Vigan. Par ailleurs, la commune a longtemps pâti d'une absence d'investissements structurants et d'une vision globale cohérente de développement. Elle connaît depuis une dizaine d'années des changements démographiques notables, résultant en particulier d'un afflux de nouvelles populations, rajeunies et actives, souvent issues de la métropole montpelliéraine ou d'autres environnements urbains. Plusieurs types de populations se retrouvent ainsi au sein de la commune, avec des modes de vie et de consommation, des attentes et des aspirations, des cheminements culturels et éducatifs divers pouvant engendrer incompréhensions ou réticences.</p> <p>Au sein de cette communauté villageoise qui évolue rapidement, il devient essentiel d'une part, de renforcer le lien social en créant les conditions favorables à l'échange, à la convivialité et à la solidarité intergénérationnelle et interculturelle et, d'autre part, de veiller au développement durable et responsable de la commune en relevant les enjeux environnementaux de plus en plus pressants auquel nous devons faire face tant au niveau local qu'international.</p> <p>Les enjeux sociaux et environnementaux étant étroitement liés, l'équipe municipale a pour objectif de contribuer à la construction d'une communauté plus solidaire dans un territoire plus résilient, et ainsi à un développement humain et environnemental durable.</p> <p>La démarche de la Commune est d'irriguer l'ensemble de ses actions de ces objectifs humains et environnementaux majeurs ; son approche est donc largement transversale. Qu'il s'agisse de la requalification de l'espace public (rénovation du centre ancien), de la création de nouvelles infrastructures publiques (sports, culture, etc.), de l'amélioration du cadre de vie des habitants, de la valorisation du patrimoine local, de la dynamisation économique, de l'offre de services médicaux, les deux objectifs indissociables que constituent <u>cohésion sociale et résilience environnementale</u> caractérisent ces projets, inscrits dans le long terme.</p> <p>Certaines actions plus spécifiques complètent cette approche globale qui s'inscrit dans le long terme : Maison de Santé pluridisciplinaire, logements à destination de personnes âgées non dépendantes, développement d'énergies renouvelables, café communal culturel et citoyen.</p>	
Objectifs stratégiques	

Contribuer à la construction d'une communauté plus solidaire, ouverte et dynamique, et ainsi à un développement humain et environnemental durable

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 3.2.1. :

Accompagnement de l'offre de services médicaux à dimension du territoire élargi : création de logements pour étudiants en médecine.

Descriptif :

La commune accompagne depuis 2020 les projets d'installation de services médicaux, différés et empêchés au cours des mandats précédents.

La création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire, sous l'égide de l'Agence Régionale de Santé, est un projet privé regroupant trois médecins (et stagiaires), deux cabinets infirmiers et un cabinet de kinésithérapeutes. La construction du bâtiment est pratiquement finalisée, sur le Chemin-Neuf (RD986). La création d'un cabinet dentaire dans la même zone est en bonne voie : le permis de construire a été accordé et les travaux devraient bientôt débuter.

Le projet de MSP est lié au projet de cabinet dentaire, non seulement par l'offre de soins plurielle sur le territoire, élargie aux communes voisines, qu'ils proposent, mais également par des infrastructures d'accueil mutualisées : parking, aménagement arboré, etc.

De plus, la commune aménagera un cheminement doux entre la Grand Rue (centre ancien) vers la route départementale (sur laquelle le parking commun ouvrira) afin de faciliter l'accès à ces établissements et de créer une voie de communication transversale contribuant au désenclavement du centre-bourg. Situés en face de la pharmacie et de deux commerces, le long de la RD986, mais non loin du pôle d'activités du centre ancien, les cabinets de santé viennent compléter un autre pôle d'activités, facilement accessible par la route départementale. L'aménagement d'une voie de circulation douce entre la Grand Rue (centre ancien) et le pôle médical, pharmacie et commerces (RD986) va améliorer l'accessibilité de ces derniers, notamment pour les personnes âgées et familles avec enfants résidant dans le centre du village (voir Axe 1, Action 1.2, Projet 1.2.2)

Création de logements pour les stagiaires de la MSP

La création de logements dans une propriété communale sise rue de l'Agantic, à quelques minutes à pied de la MSP, constitue une contribution significative de la commune à ce projet médical.

La rénovation du bâtiment a pour objectif de mettre à disposition à titre gracieux deux studios (de 20 m² avec mezzanine) pour des étudiants en médecine stagiaires qui interviendront dans la future Maison de Santé Pluridisciplinaire, permettant de pérenniser la présence de médecins à Saint Bauzille de Putois, en progression



Construction de la MSP (20/01/2024)



Création par la commune de deux studios pour stagiaires de la MSP, rue de l'Agantic

démographique régulière, et mettant ainsi fin à des années de « désertification médicale » sur le territoire.

Axe 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Axe 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : La Commune

Coût estimatif :

- MSP et cabinet dentaire : investissements privés
- La commune assure aux deux projets la gratuité du raccordements aux réseaux, d'un coût de 5000 € environ
- Création de deux logements : 300 000 €

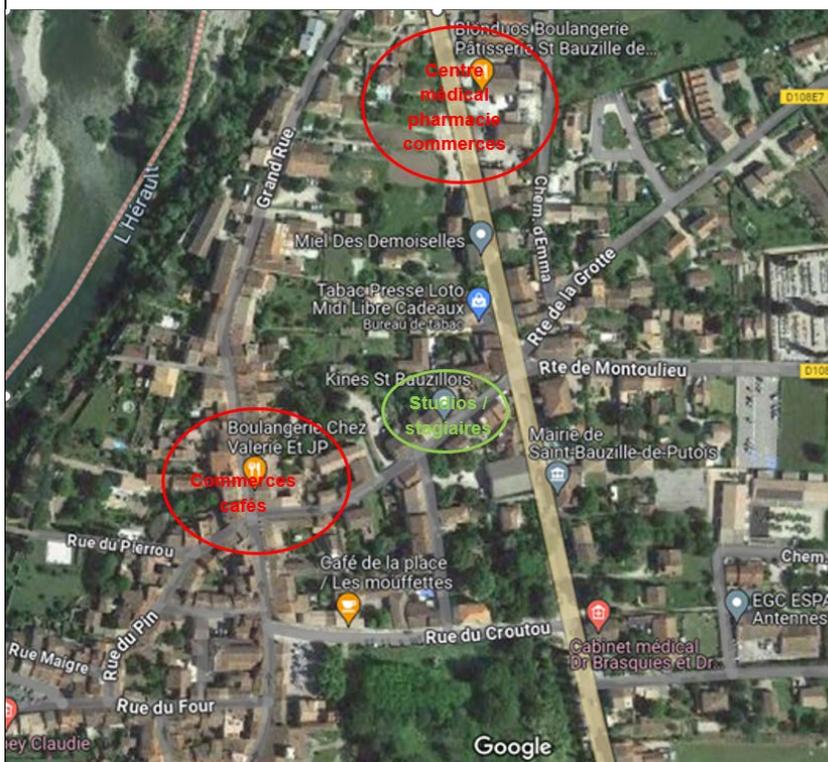
Calendrier prévisionnel :

□ 2022 x 2025
x 2023 x 2026
x 2024 x 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : **SARL Prohin**

Partenariat financier : **Etat (DETR), Région**



Deux pôles d'activités et services à relier, proximité des logements communaux (carte ci-contre)

Projet 3.2.2. :

Construction d'une Maison des Aînés

Descriptif :

Le projet de « Maison des Aînés » a été lancé dès 2020 en vue de répondre à la demande croissante de personnes âgées non dépendantes, habitant notamment dans le centre ancien du village dans des maisons à étage ne convenant plus à leurs besoins en termes de mobilité.

La « Maison des Aînés » est localisée sur un terrain communal, facilement accessible, non loin et équidistant du centre ancien et des cabinets de santé situés sur le Chemin Neuf (RD986). La construction, démarrée en 2023, est en voie d'achèvement.

La proximité de la « Maison des Aînés » avec l'école primaire est un élément pouvant favoriser les échanges intergénérationnels, bénéficiant tant aux personnes âgées qu'aux jeunes des écoles. Un programme d'activités intergénérationnelles a d'ailleurs déjà été entrepris avec succès par le CCAS et sera poursuivi au cours des années à venir.

Axe 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Axe 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : La Commune

Coût estimatif :

- 600 000€

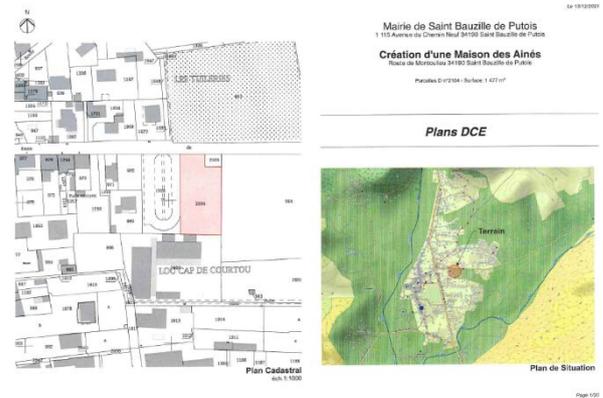
Calendrier prévisionnel :

2022 2025
 2023 2026
 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : **SARL Prohin**

Partenariat financier : **Etat (DETR)**



Projet « Maison des Aînés », SARL Prohin



Les travaux en cours (20/01/2024)

Projet 3.2.3. :

Café communal culturel et citoyen

Descriptif :

Le « *Café de la Place* » s'inscrit dans le projet de redynamisation et de réaménagement du centre-bourg de la commune de Saint Bazille de Putois, axe majeur de la stratégie globale de développement durable du territoire communal engagée par l'équipe municipale.

Redonner sa fonction de centralité à la place du village (Place du Christ) constitue un élément majeur de cette stratégie à long terme de redynamisation du centre-bourg (voir Axe 1, Action 1.1, Projet 1.1.3).

La requalification de la Place du Christ en vue de l'accueil amélioré du marché hebdomadaire, d'activités économiques, de manifestations festives, d'animations culturelles, a pour objectif majeur de favoriser le « bien vivre ensemble » et de renforcer le lien social.

La commune a acquis, en 2021, le bail commercial du café-bar situé sur cette place avec des objectifs divers et convergents :

- Prendre en compte les attentes d'une population de plus en plus diverse et contribuer à la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle au sein de la communauté villageoise.
- Promouvoir une programmation culturelle, artistique et pédagogique de qualité, en concertation entre la municipalité et les gérants.
- Créer un espace de convivialité innovant combinant le renforcement du lien social, le développement de l'activité économique, la valorisation des producteurs locaux et la créativité culturelle.
- Améliorer l'attractivité du centre-bourg pour les visiteurs et touristes en offrant un service et des produits de qualité.

Après un investissement initial de 90 000 € en 2021 (achat du bail et aménagements divers), la commune perçoit un loyer mensuel et la gérance conduit librement ses activités commerciales (<https://lesmouffettes.fr/>).

Axe 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Axe 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : La Commune

Coût estimatif (2021) :



Le Café de la Place, au cœur du centre ancien



Le Café communal de la Place, « créer du lien »

- **80 000 euros (investissement initial sur fonds propres de la commune)**

Calendrier prévisionnel :

x 2022 x 2025
x 2023 x 2026
x 2024 x 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : **sans objet**

Partenariat financier : **sans objet**

Un faux repas de Noel

24 décembre 2023 / 18h00 - 21h00



Soirée spéciale Noël

Ouï! Ce soir le café des Mouffettes reste ouvert pour toi, foublié, la rebelle, l'anticonformiste, les fachés, le mélancolique, la curieuse ou l'ermite ... Ici pas de tonton facho, ni de dinde trop cuite.

Des petites tartines à la truite mais aussi des chips et la soupe du Grand Nord!

Du vin de Noyel maison et des guirlandes kitsch.

Un sapin collaboratif sous lequel tu viendra déposer un cadeau à moins de 3€ ou fabriqué par tes petites mains.

Distribution en fin de soirée par la mère mouffette.

Surtout viens beau-belle pour la photo sous le sapin.

Tu peux ramener ton kloug à partager car ce soir, tu l'auras compris: pas de chichis, ce sera à la bonne franquette!

«Réservation conseillée cafe@lesmouffettes.fr»

Humour et inclusion sociale

ANNEXE 2 : LE PLAN PLURIANNUEL D' ACTIONS 2023-2024

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Contrat 2 nd e génération				Objectif territorial du Pacte Vert
		2023		2024		
AXE STRATEGIQUE 1 : Renforcer l'attractivité du centre ancien pour recréer un cœur de bourg dynamique et accueillant						
ACTION 1.1 Revaloriser et redonner sa centralité au bourg ancien	<i>Projet 1.1.1</i> Réfection Grand Rue (Sud)			x	x	Axe 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants, Axe 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
ACTION 1.2 Améliorer la transversalité entre quartiers pour une plus grande cohésion sociale	<i>Projet 1.2.2</i> Espace vert et cheminement doux (Grand Rue – RD986)			x	x	Axe 2 : S'adapter à l'urgence climatique, Axe 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants, Axe 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
AXE STRATEGIQUE 2 : Répondre aux besoins d'une population en évolution dans une perspective de cohérence territoriale						
ACTION 2.1 Développer des infrastructures culturelles en lien avec le territoire élargi	<i>Projet 2.1.1</i> Création d'une Médiathèque en centre-bourg			x	x	Axe 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants, Axe 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

AXE STRATEGIQUE 3 : Renforcer le lien social au sein d'une commune ouverte et solidaire se développant de manière durable						
ACTION 3.1 Favoriser le développement durable et la résilience environnementale de la commune	<i>Projet 3.1.1</i> Désimperméabilisation et végétalisation des espaces publics	x	x	x	x	Axe 2 : S'adapter à l'urgence climatique Axe 3 : Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions Axe 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants Axe 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
	<i>Projet 3.1.2</i> Parcours pédagogiques, sensibilisation à la biodiversité	x	x	x	x	Axe 2 : S'adapter à l'urgence climatique Axe 3 : Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions Axe 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants Axe 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
	<i>Projet 3.1.3</i> Développer les énergies renouvelables	x	x	x	x	Axe 1 : Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive Axe 2 : S'adapter à l'urgence climatique Axe 3 : Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions Axe 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants Axe 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
ACTION 3.2 Améliorer la qualité du cadre de vie et renforcer le lien social	<i>Projet 3.2.1</i> Améliorer offre de santé, création de logements étudiants	x	x	x	x	Axe 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants, Axe 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
	<i>Projet 3.2.2</i> Création d'une Maison des Aînés	x	x	x	x	Axe 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants, Axe 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
	<i>Projet 3.2.3</i> Café communal et citoyen	x	x	x	x	Axe 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants, Axe 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

